

Schéma Départemental de Cohérence des Activités de Pleine Nature du Gard (SDCAPN)

Rapport Final / Synthèse
État des lieux, diagnostic, Stratégie & Plan d'actions
21 Juin 2019



Sommaire

I. Préambule	3
II. État des lieux	4
1. Demande & Profil Sportif	4
2. Les Espaces, Sites et Itinéraires.....	7
3. Les gestionnaires d'espaces naturels	9
4. Économie : Chiffres clefs.....	10
III. Problématiques et enjeux par activité	11
1. Activités terrestres.....	11
2. Activités verticales	15
3. Activités aquatiques et nautiques	17
4. Activités aériennes	20
5. Activités hivernales	21
6. Autres activités : chasse et pêche	22
IV. Principaux enseignements des politiques précédentes.....	24
1. Label Gard Pleine Nature	24
2. Poste interfédéral	26
3. Signalétique universelle	27
V. 7 enjeux à prendre en compte.....	28
1. Analyse FFOM	28
2. Les enjeux à l'échelle du département	30
3. Les enjeux territorialisés	33
4. Les objectifs territorialisés selon les 3 unités paysagères	34
A. Secteur Cévennes	35
B. Secteur Garrigues	36
C. Secteur Costières Camargue Littoral	37
VI. Le schéma de cohérence : la feuille de route.....	38
1. Ambitions.....	38
A. Ambition N°1	38
B. Ambition N°2	38
C. Ambition N°3	38
2. Les principes du schéma	39
3. La structuration actuelle à approfondir	40
4. Orientations stratégiques.....	42
5. Objectifs opérationnels par axe	43
1. Les clefs de réussite du schéma	47

I. Préambule

Les sports et loisirs de nature représentent une composante majeure du Département du Gard.

Et depuis le début des années 2000, les départements ont la compétence en matière de sports de nature définie par l'article L311-3, l'article L361-1 du code de l'environnement (organisation de la randonnée pédestre), l'article L311-4 du code du sport concernant les Itinéraires de Randonnées Motorisées (PDIRM).

Les Départements ne sont pas les seuls acteurs impliqués sur le sujet. En effet, le mouvement sportif, les organisateurs d'événements, les gestionnaires d'espaces protégés et tout naturellement les EPCI occupent une place importante que ce soit en termes d'investissements ou d'animation / fonctionnement.

Le Département du Gard a engagé une structuration originale depuis ces années avec notamment deux outils supports : les réseaux locaux espaces sites et itinéraires (RLESI), un élément de gestion multipartite et le label Gard Pleine Nature (GPN) avec deux dimensions : aménagement et événement.

Les deux sont étroitement liés. L'idée du premier dispositif est de garantir l'engagement de parties / acteurs autour d'une qualité de sentiers, (réalisation de réseaux d'itinéraires adaptés à l'ensemble des pratiques de pleine nature en cohérence avec les enjeux de gestion et de préservation des espaces naturels) et dans un second temps la procédure de labellisation « Gard pleine nature ».

L'objectif est aussi de favoriser la visibilité sur le terrain des lieux de pratiques ayant fait l'objet d'autorisations d'usage ou de passage par les propriétaires.

Jusqu'alors, aucun schéma n'avait été réellement établi. Mais devant l'extrême imbrication des éléments et des politiques (environnement, sport et tourisme), l'évolution des compétences territoriales, l'évolution des pratiques et des usages, la mise en tourisme accrue des activités, l'évolution des mentalités dans la société sur le sujet de la santé, du respect de l'environnement, de l'accessibilité et les évolutions climatiques (réchauffement, risque incendie, ressource en eau), il est opportun de travailler dans la continuité des actions déjà engagées et mettre en place un schéma de cohérence des activités sportives et de loisirs de pleine nature à l'échelle du département et ce pour les 10 prochaines années.

Cette saine ambition doit permettre de poser le cadre de prise en compte de ces activités structurantes pour l'ensemble du territoire et des acteurs. Elle doit aussi permettre de favoriser la cohérence des politiques internes au Département (schémas ENS, Tourisme) ainsi que la coordination de l'action Départementale avec celle des collectivités territoriales.

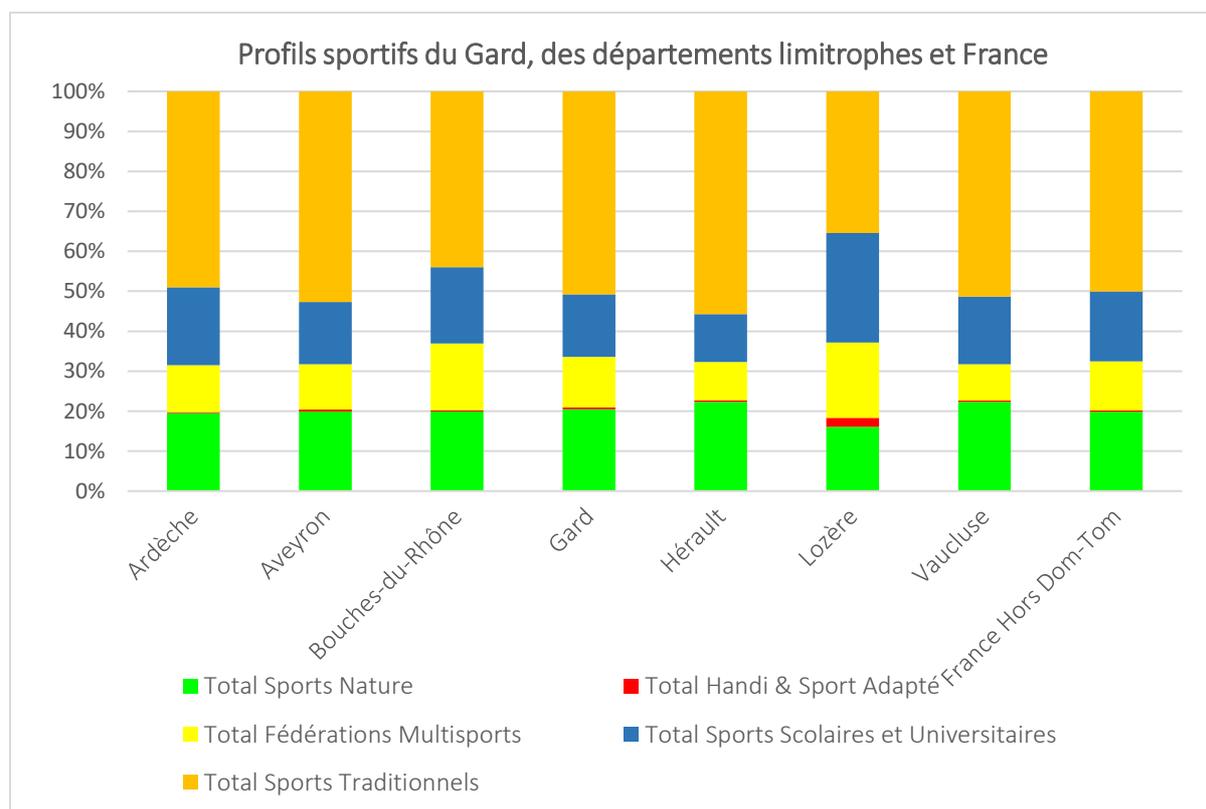
II. État des lieux

1. Demande & Profil Sportif

Clubs et licences délivrées par des fédérations sportives

L'analyse se base sur les données licenciées du ministère, laquelle ne tient pas compte des pratiques libres et autonomes, lesquelles représentent une partie importante du sujet, mais pour laquelle aucune donnée compilée n'existe. A défaut d'avoir une vision exhaustive de la réalité sur le territoire, ces données apportent des informations sur les dynamiques associatives et fédérales gardoises.

Sur la base des données licenciées du Ministère des sports (année 2017), le Département présente un profil comparable aux départements limitrophes avec un taux de licences de sports traditionnels dans la moyenne nationale (50,8%) et des sports de nature (fédération unisport également dans la moyenne à 20%.



Sur les 163 786 licences sportives délivrées dans le Gard en 2017 par 1 969 clubs, on compte :

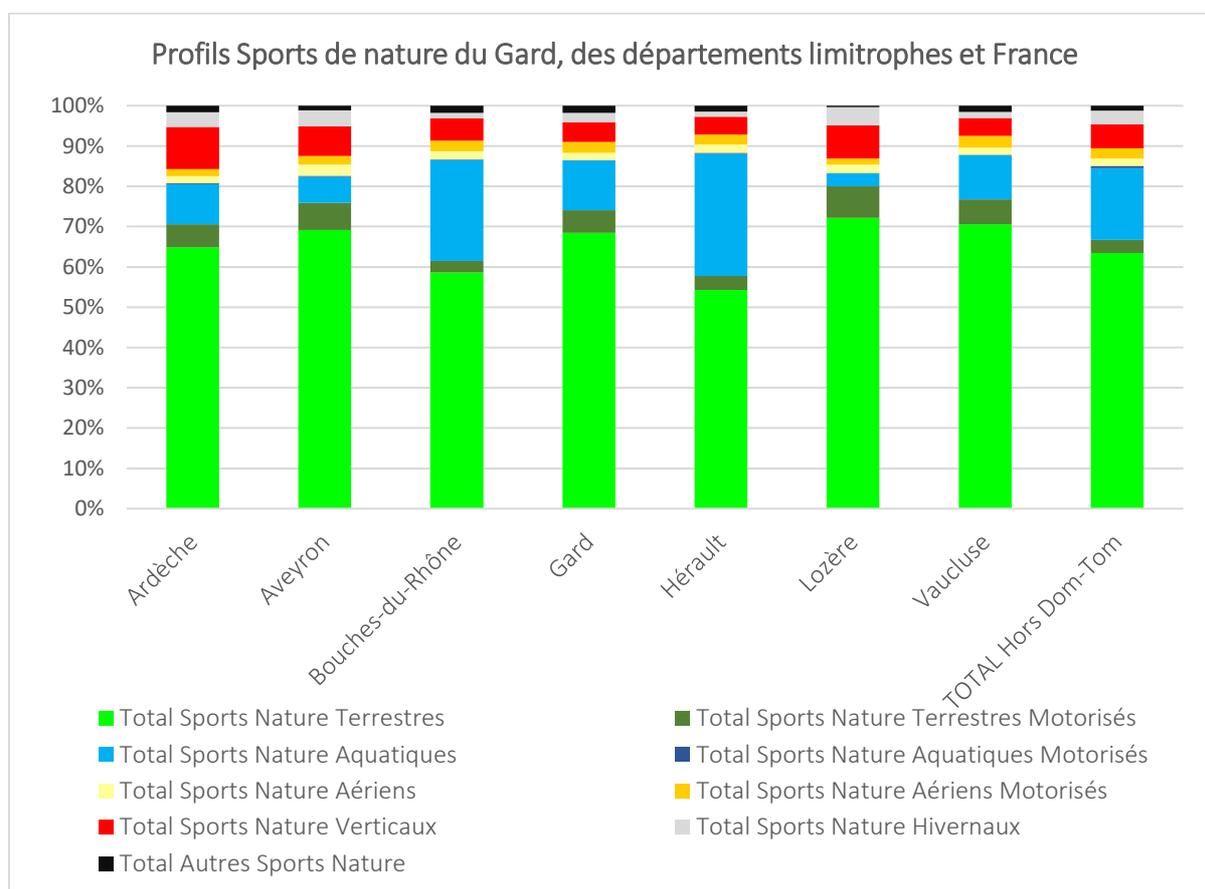
- 375 clubs et 33 601 licences Sports de Nature, fédérations uni sport et multisports (incluant l'athlétisme au titre du Trail) ;
- 50 clubs et 811 licences Handisport et Sport Adapté ;
- 229 clubs et 25 636 licences pour les fédérations Scolaires et universitaires ;

Six fédérations (Équitation, Golf, Athlétisme, Randonnée Pédestre, Études et Sports Sous-Marins et Cyclisme) délivrent à elles seules 66% des licences sports de nature (contre 59% à l'échelle nationale).

Le taux de pénétration (licences sportives pour 1000 habitants) dans le département du Gard est le plus faible parmi les départements limitrophes.

	07	12	13	30	34	48	84	France Hors DOM-TOM
Total Sports Nature	52,7	54,0	46,6	44,5	46,0	50,7	47,1	46,7
Totaux toutes Fédérations	269,9	271,0	233,7	217,2	206,5	315,2	210,9	235,8

Au sein des sports de nature, le Gard présente un taux de pénétration des sports verticaux (spéléologie, escalade...) deux fois moins élevé que dans certains départements comme l'Aveyron, l'Ardèche et la Lozère, mais légèrement plus élevé que pour ses voisins Héraultais et Vauclusiens.



Les sports terrestres sont fortement marqués par l'équitation, fédération très dynamique dans le département aux côtés de la randonnée pédestre.

Comparativement aux moyennes nationales, certaines fédérations sont plus dynamiques, mieux implantées et développées dans le Gard. Parmi celles-ci, on note la présence de l'équitation, de la randonnée pédestre ou des sports terrestres motorisés.

Sur-représentation	Gard	TOTAL Hors Dom-Tom	Diff Gard / National
FF d'équitation	11,0	9,7	1,31
FF de la randonnée pédestre	4,6	3,7	0,89
FF du sport automobile	1,2	0,6	0,60
FF de motocyclisme	1,3	0,9	0,40

Le cyclotourisme, l'escalade, le golf et la voile, quant à elles, sont des disciplines sous représentées.

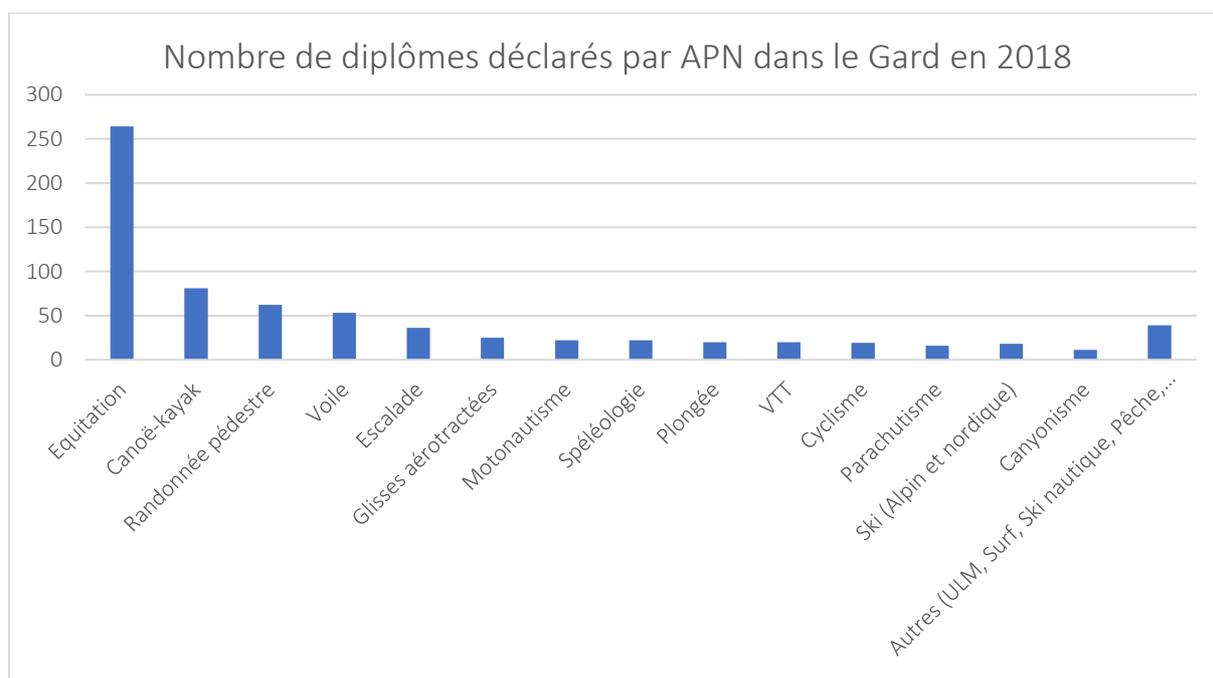
Sous-représentation	Gard	TOTAL Hors Dom-Tom	Diff Gard / National
FF de cyclotourisme	1,3	1,9	-0,57
FF de la montagne et de l'escalade	0,7	1,4	-0,70
FF de golf	5,0	5,9	-0,93
FF de voile	1,2	3,5	-2,26

Les sportifs de haut niveau (SHN)

27 des 83 sportifs inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau en 2018 sont licenciés auprès d'une fédération de sports de nature (ou intégrant au moins un sport de nature), soit un tiers des Sportifs de Haut Niveau (SHN) du département.

Les prestataires et professionnels de sport nature

Dans le Gard, en 2018, les cartes professionnelles en cours de validité, déclarées auprès de la DDCS représentaient 708 diplômes relatifs aux sports de nature. L'équitation, avec 264 diplômes, représente 37% des diplômes déclarés dans le département.



Si l'on rentre dans le détail des types de diplômes, on note une très forte proportion de diplômes de type BPJEPS, DEJEPS, BEES qui sont les plus hautes qualifications. Ces qualifications représentent 80% des diplômes, chiffre très élevé.

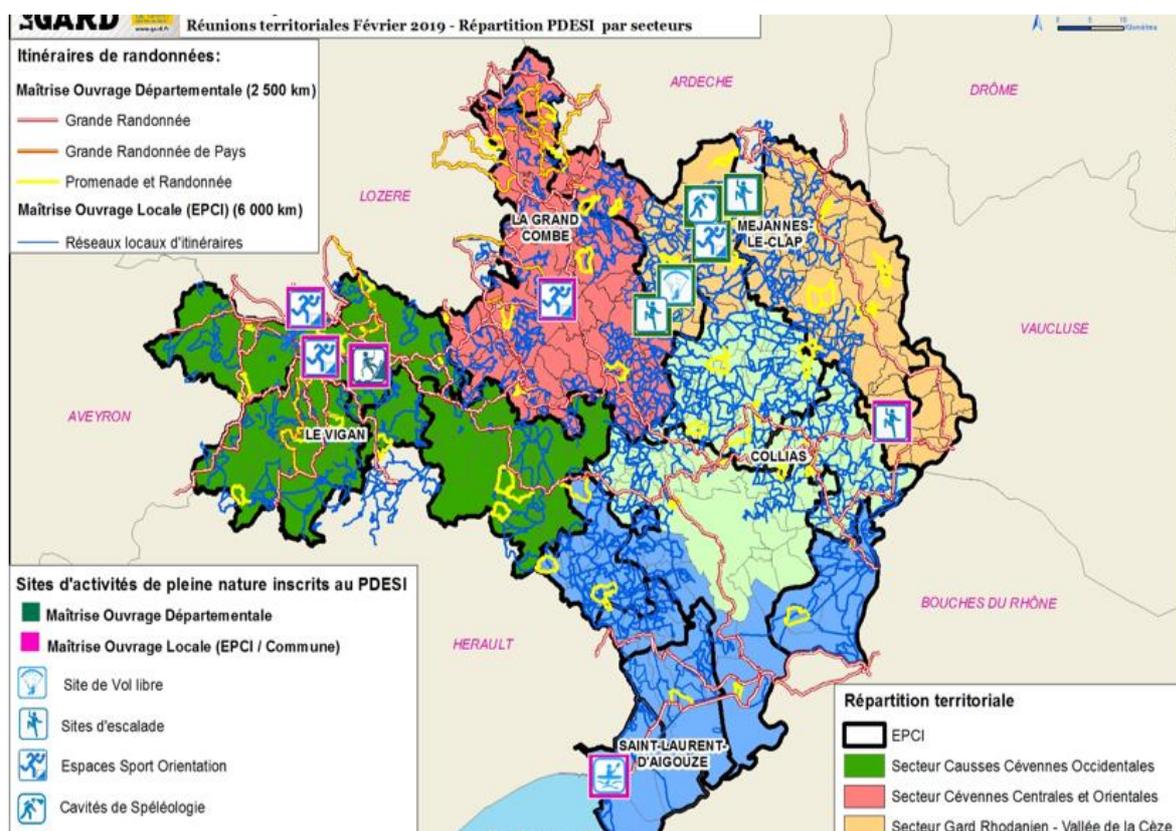
Les évènements sportifs de nature

110 manifestations de sports de nature annuellement (15 comités 25 disciplines) pour un global de 100 000 participants dont 50% sont gardois. Certaines d'entre elles sont labellisées GPN (50%).

2. Les Espaces, Sites et Itinéraires

Le département du Gard compte 357 sites de pleine nature sur les 3 537 équipements sportifs. De nombreux sites se situent sur des espaces naturels gérés ou protégés.

11 sites sont inscrits au PDESI en plus des 9 000 km d'itinéraires de randonnée inscrits au PDIPR (RLESI).



Les RLESI couvrent une très large partie du département (Cf. carte infra) et ils sont programmés pour un certain nombre de territoires non encore couverts : Génolhac - Pôle Mt Lozère, Piémont Cévenol - St Hippolyte du Fort, Viganais, Causses Aigoual Cévennes, Grand Combe.

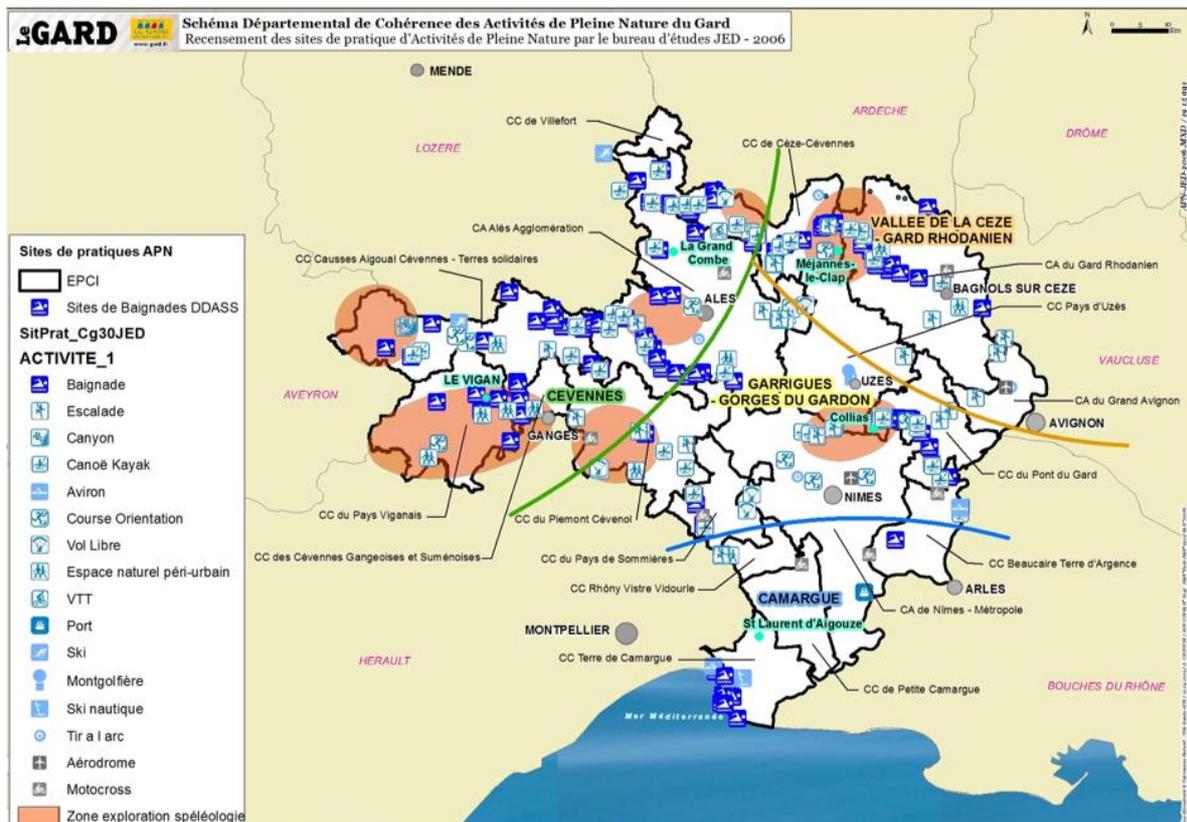
On compte plusieurs sites emblématiques qui peuvent être référencés comme des spots de garde notoriété et notamment :

- L’Espiguette (Kytesurf)
- Mont Bouquet (Vol libre)
- Seynes (Escalade)
- Massif de l’Aigoual (VTT, trail)
- Pays de Sommières (VTT)
- Plateau de Méjannes (Trail)

Les itinérances représentent également une dimension importante du Gard. Le département étant propice aux activités sur sentiers il est traversé par nombre d’entre elles :

- Stevenson
- St Guilhem
- Urbain V
- Régordane
- GTMC
- D’Artagnan
- Euro vélo 8
- ViaRhôna

Enfin on compte quelques sites de proximité des grands centres urbains pour des activités de type Course d’Orientation ou baignade. Les lieux de baignade concentrent également des clientèles touristiques ou excursionnistes.



Certains sites présentent par ailleurs des enjeux économiques forts pour les prestataires : canoë dans les gorges du Gardon et de la Cèze ; canyoning sur les sites du Soucy, de Bramabiau.

Cet ensemble de sites divers fait écho à la réflexion structurante engagée par le Département au début des années 2000. Aujourd’hui les pratiques ont évolué, les terrains de jeux se sont développés voire déplacés. Dans le même temps, les modalités de gestion, les gestionnaires, les aspects réglementaires et les financements ont également évolué. Tout cela impose une réflexion sur l’évolution de la structuration de l’offre, dans la continuité de l’existant.

3. Les gestionnaires d’espaces naturels

Les gestionnaires des espaces protégés sont nombreux. Leur nombre témoigne de la richesse environnementale du périmètre.

Au-delà de l’action des EPCI et du département (16 sites départementaux classés ENS - 4267 ha), on dénombre 41 sites Natura 2000 (188 000 ha, 32% du territoire), 1 Parc national (Parc national Cévennes), 4 RNR, 1 RNN et 1 grand site de France : Grand Site du Cirque de Navacelles.

Les sites Natura 2000 sont animés par des Syndicats Mixtes des EPCI, une commune (Anduze), le SIA Vidourle ou des opérateurs hors territoire Gardois : Le PNR des Grands Causses, PNR de Camargue, PN des Cévennes, SM de l’Etang de l’Or, le SG des Gorges de l’Ardèche, CC des Cévennes au Mont Lozère (48), CC Cévennes Gangeoises et Suménoises (34). Les services de l’Etat (DDTM) sont aussi des acteurs incontournables du pilotage de ces espaces protégés.

Détail des Réserves Naturelles Régionales (RNR) et Nationale (RNN)

Type	Nom	Superficie (ha)	Gestionnaire
RNN	Gorges de l’Ardèche	1 572,22 (30 et 07)	Syndicat de gestion des Gorges de l’Ardèche
RNR	Gorges du Gardon	491,34	Conservatoire des Espaces Naturels LR
RNR	Combe Chaude	56,28	Département du Gard
RNR	Scamandre	146,69	Syndicat Mixte de protection et gestion Camargue gardoise
RNR	Mahistre et Musette	260,57	

Au-delà 6 Syndicats Mixtes sont gestionnaires de sites protégés.

- Syndicat Mixte d’Aménagement du Mont Lozère ;
- Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise ;
- Syndicat Mixte des Gorges du Gardon ;
- Syndicat Mixte d’Aménagement du Bassin de la Cèze ;
- Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles ;
- Syndicat Mixte des Gorges de l’Ardèche (SGGA, basé en Ardèche).

5 Établissements Publics Territoriaux de Bassin

- EPTB SIAV Vidourle ;
- EPTB SMAGE des Gardons ;
- EPTB SMBVV du Vistre ;
- EPTB SMBFH Fleuve Hérault ;
- EPTB SMBVGR Gard rhodanien.

Le réseau d'acteurs, partenaires de la protection et de la gestion de l'environnement est donc particulièrement important.

Au-delà de la protection de l'environnement, les risques d'incendie représentent une problématique connexe prégnante dans le Gard.

4. Économie : Chiffres clefs

Budgets Départementaux

DEVPN / Service Attractivité et Patrimoine Naturel (Environnement)

› Budget global	= 2 000 K€
› Dont MO PDESI	= 120 K€
› Dont Maîtrise d'ouvrage EPCI et communes au titre des Équipements du PDESI (mise en œuvre des ESI et RLESI)	= 400 K€
› Dont Comités APN engagés dans un programme d'action de mise en œuvre et gestion ESI en lien avec une collectivité (Département, EPCI ou commune)	= 100 K€
› Dont Randonnée / PDIPR	= 42 K€
› PDESI / CDESI	= 22 K€

DEJCS / Service des Sports

› Budget global	= 1 590 K€
› Dont Subvention équilibre Espace Gard Découverte	= 480 K€
› Dont Aides Manifestations et Soutien Associations APN	= 130 K€

Budget Tourisme

› Budget global	= 2 000 K€
› Dont Promotion Sport de nature (liée à la TAENS)	= 41 K€

Recettes annuelles cartoguides = 40 K€

Autres chiffres clefs

Budget cumulé des comités sportifs départementaux de nature recensés) = 841 K€
Activité Location Canoë Gardon : 1 M€ CA (50 emplois directs)
Activité Évènementielle aidée : 25 disciplines, 110 manifestations aidées, 100 000 participants
Espace Gard Découverte : 259 414 € HT de CA APN (18 204 Nuitées APN)
TO spécialisés 500 K€ CA HT (estimation)
Chemin de Stevenson : 2,9 M€ de retombées (59 000 nuitées) - données 2010)
Filière Plaisance Port Camargue - Grau du Roi (direct et induit) = 72 M€ (CA 2012)
Filière Formation = 1 M€

III. Problématiques et enjeux par activité

1. Activités terrestres

Rappel des effectifs de licenciés et du nombre de clubs par fédération de sports terrestres :

Fédérations françaises agréées en 2017 Sports de nature terrestres	Nb Clubs Gard	Nb Lic Gard	Nb Lic France Hors Dom-Tom	Nb Lic pour 1 000 hab. Gard	Nb Lic pour 1 000 hab. France	Nb Lic par club Gard
FF d'équitation	50	8309	637 480	11,0	9,7	166,2
FF de golf	15	3756	388 074	5,0	5,9	250,4
FF d'athlétisme	20	3566	304 347	4,7	4,6	178,3
FF de la randonnée pédestre	62	3444	241 832	4,6	3,7	55,5
FF de cyclisme	25	1457	115 724	1,9	1,8	58,3
FF de tir à l'arc	18	1061	76 645	1,4	1,2	58,9
FF de cyclotourisme	26	969	121 958	1,3	1,9	37,3
FF de triathlon	7	371	51 421	0,5	0,8	53,0
FF de la course d'orientation	1	31	8 514	0,0	0,1	31,0
Totaux toutes fédérations sports terrestres	224	22964	1 945 995	30,4	29,6	97,5

L'offre de sentiers dans le Gard a été structurée sous l'impulsion du Département. Elle distingue les composantes suivantes :

- Les chemins, pistes et sentiers inscrits au PDIPR et constitutifs des Réseaux Locaux. Ces réseaux, balisés en jaune, suivant la charte de balisage de la FFRP et disposent aussi de poteaux directionnels aux carrefours.
- Les PR, GRP et GR, marques déposées par la fédération de randonnée pédestre. Ces itinéraires sont pour l'essentiel antérieurs aux réseaux locaux, mais leurs tracés se superposent aujourd'hui afin de garantir l'utilisation de chemins dont la maîtrise foncière est assurée.
- Les sentiers d'interprétation sont des itinéraires plus courts, à destination de clientèles plus familiales. Ils disposent d'une signalétique permanente d'interprétation du paysage, de l'environnement ou concernant d'autres thématiques locales.
- Les itinéraires accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Plusieurs itinéraires existants dans le département ont été aménagés ou sont accessibles naturellement aux Personnes à Mobilité Réduite.
- Les grandes itinérances structurantes : Au-delà des GR, le département du Gard est traversé par différentes itinérances comme les chemins de Stevenson, Compostelle, les chemins de la Régordane, Drailles et chemins Camisards (par exemple). Ces itinérances sont structurées et promues par des associations, chargées de mettre en réseau les hébergeurs et les différents acteurs. Un balisage spécifique est parfois mis en place sur le terrain.
- Les voies vertes sont aussi nombreuses sur le territoire. On peut par exemple noter la présence sur une partie du département de la ViaRhôna. Ces itinéraires très accessibles techniquement sont pratiqués à pieds ou à vélo essentiellement, et les publics vont des touristes itinérants aux promeneurs locaux. Ces itinéraires sont accompagnés au sein du Département du Gard par la Direction Transports et Foncier.

La Randonnée pédestre

La pratique est éminemment répandue. Le Gard compte 9 000 km de sentiers inscrits au PDIPR dont 3 000 sous gestion départementale. Elle est pratiquée tant par les locaux que les touristes visiteurs. Elle est pratiquée globalement partout sur le territoire, de la Camargue aux Cévennes en passant par les Garrigues. Elle représente un élément identitaire fort. La connaissance des itinéraires est centralisée dans le SIG du Département.

La gestion des itinéraires est à la charge du Département (régie directe) ou des EPCI. Le Comité Départemental de la Randonnée est aussi un acteur majeur du suivi et de l'entretien des itinéraires. Ce dernier est engagé sur le réseau des GR, GRP et PR où il est opérateur missionné par certaines collectivités concernant le suivi des RLESI.

Principaux enjeux identifiés

- Coordination des acteurs engagés dans la gestion, l'entretien des itinéraires (Département, EPCI, le CDRP, organismes gestionnaires d'espaces naturels protégés)
- Connaissance et valorisation d'offres spécifiques : sentiers d'interprétation, itinéraires accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Valorisation offre de promenades.
- Coordination de la logique d'aménagement et de gestion des itinéraires gardois avec les départements voisins, pour les territoires touristiques et sportifs à cheval sur les frontières départementales.
- Observation des pratiques : collecte des données d'éco-compteurs déployés à l'échelle départementale.
- Accompagnement des grandes itinérances structurantes (Régordane, Stevenson...), structuration et communication.
- Accompagnement de la démarche d'accessibilité de l'itinéraire aux mal voyants.
- Mutualisation de la numérisation des itinéraires réalisée par le CDRP 30.
- Harmonisation des politiques de structuration de réseau entre le Département du Gard et les Départements voisins
- Interface de gestion unique de type SIG de type Géotrek

Le Trail

Cette pratique conquiert année après année de plus en plus de pratiquants. Deux types d'enjeux se dessinent selon les modalités de pratiques : autonomes Vs. Événementielles. Certains secteurs sont très prisés (Aigoual, Viganais, Plateau Méjannes) et donnent lieu à des balisages dédiés dans quelques situations.

Principaux enjeux identifiés

- Mise en place et développement de balisages dédiés sur certains sites à identifier (débaisage chasseurs).
- Amélioration de la coordination et des relations entre les EPCI, les organisateurs et le Département.
- Création d'un guichet unique (point de vue organisateur d'événement).

Le VTT

Les pratiques VTT sont très développées sur le territoire. Les sites se prêtent bien à une pratique de loisirs (randonnée) ou plus sportive. Les secteurs identifiés sont variés : Pays de Sommières, Viganais, Aigoual, Camargue, Garrigue, Méjannes... L'offre est variée. La question se pose de la signalétique spécifique à l'identique de ce que l'on peut trouver au plan national. Il existe déjà quelques entorses à la signalétique universelle sur le département. Mais l'idée est mature de trouver une solution satisfaisante pour les pratiques rapides en complément d'une offre digitalisée. Au-delà des pratiques historiques de Cross-country, le VTT enduro, Down-Hill (Descente) ou le VTT à Assistance Electrique sont les disciplines en développement. La structuration d'offres spécifiques est par conséquent un enjeu fort.

Principaux enjeux identifiés

- Application mobile dédiée
- Balisages spécifiques
- Balisages sauvages
- Sécurisation foncière sur support DFCI et responsabilité en cas d'accident
- Conflits d'usages
- Impact environnemental / érosion (cirque de Navacelles)

Les pratiques équestres

Que ce soit en centre équestre (156 structures adhérentes au CDE 30, 90 centres équestres) ou sur des chemins de randonnée (Tourisme équestre, 745 licenciés, 800 kms de chemins de randonnée accessibles à cheval), l'équitation se porte bien dans le département.

Le Tourisme Équestre est un axe identifié du schéma de développement touristique. C'est un positionnement identitaire fort pour le département, en complémentarité du tourisme vert et de pleine nature. L'itinérance est également à considérer comme un trait d'union entre les territoires.

Principaux enjeux identifiés

- Création d'une commission représentative Tourisme Équestre au sein du CDE.
- Concertation et structuration du Tourisme Équestre à un niveau départemental (nécessité d'une vision globale sur le territoire).
- Fédération et coordination des acteurs engagés dans le domaine de l'équitation.
- Création et développement d'une offre de produits d'itinérance avec hébergements.
- Création d'hébergements avec une offre adaptée pour l'accueil des cavaliers et de leurs chevaux (paddocks, espaces extérieurs sécurisés, alimentation pour les chevaux, points d'eau...).
- Développement de l'équitation et du Tourisme Équestre pour tous, accessibilité élargie aux personnes en situation de handicap.
- Extension des balisages spécifiques « Équestre ».
- Positionnement identitaire fort pour le département en complémentarité du tourisme vert et de pleine nature (itinérance comme un trait d'union entre les territoires).
- Mise en place d'activités équestres « Handi » au Mont Aigoual dans le cadre du Pôle 4 saisons.

La Course d'Orientation

La pratique est très développée au niveau des scolaires, comme à l'échelle nationale. Ceci étant elle demeure assez confidentielle. Dans le Gard, la Course d'Orientation est développée autour de :

- PPO (Parcours Permanents d'Orientation) à Alès, Méjannes le Clap, Nîmes et des espaces plus récents créés dans le cadre du pôle nature de l'Aigoual ;
- Pratiques scolaires importantes à Nîmes, notamment via l'UNSS ;
- Des cartes réalisées pour des pratiques événementielles à St Roman (VTTO), les villages de Lussan et Collias par exemple.

Le site de Méjannes le Clap est le plus vaste et présente le plus grand intérêt technique.

Principaux enjeux identifiés

- Développement de l'offre pour les collèges, écoles primaires, UFR STAPS.
- Développement de l'offre pour les publics sportifs ou touristiques.
- Accompagnement du CDCO 30 dans les démarches administratives et environnementales

Les sports terrestres motorisés

Les pratiques sportives terrestres motorisées soulèvent des enjeux de conciliation des usages (croisement avec d'autres pratiquants), mais surtout de problématiques de respect des réglementations en vigueur et d'impacts environnementaux potentiels. Le territoire Camarguais est un secteur propice où plusieurs prestataires proposent des randonnées motorisées (safaris 4x4...).

Principaux enjeux identifiés

- Pression actuelle (et à venir) plus importante que sur d'autres territoires.
- Absence d'organisation conduisant à ces pratiques non-contrôlées, en Camargue notamment.
- Respect des réglementations en vigueur (interdiction de circuler hors chemins ruraux).
- Accompagnement des communes pour un travail de mise en cohérence des interdictions, et information.
- Impacts environnementaux, dégradations potentielles (y compris DFCI).
- Évaluation de la capacité de l'environnement naturel à absorber ces impacts.
- Conciliation des usages (croisement avec d'autres pratiquants, respect des propriétés privées (manadiers)).

2. Activités verticales

Rappel des effectifs de licenciés et du nombre de clubs par fédération de sports verticaux :

Fédérations françaises agréées en 2017 Sports verticaux	Nb Clubs Gard	Nb Lic Gard	Nb Lic France Hors Dom-Tom	Nb Lic pour 1 000 hab. Gard	Nb Lic pour 1 000 hab. France	Nb Lic par club Gard
FF des clubs alpins et de montagne	6	949	85 746	1,3	1,3	158,2
FF de la montagne et de l'escalade	6	533	92 387	0,7	1,4	88,8
FF de spéléologie	11	144	4 483	0,2	0,1	13,1
Totaux toutes fédérations sports verticaux	23	1626	182616	2,2	2,8	70,7

L'escalade

La FFME propose un annuaire national des Sites Naturels d'Escalade (SNE) recensant 21 lieux. Trois sites naturels de pratique ont fait l'objet d'une inscription au PDESI : Seynes, Gorges du Gardon et le Rocher du Mourgues (Méjannes-le-Clap).

Principaux enjeux identifiés

- Développement des structures artificielles (identifié comme frein au développement par les acteurs).
- Conventonnement et responsabilités concernant les sites naturels.
- Veille, contrôle et entretien des sites naturels.
- Accueil des publics.

La spéléologie

La spéléologie est une activité relativement confidentielle : 144 licenciés dans le Gard / 11 clubs. Toutefois, le potentiel de pratique dans le département est important. Une cavité, sur la commune de Méjannes-le-Clap, a fait l'objet d'une inscription au PDESI.

Principaux enjeux identifiés

- Formation de jeunes publics, initiation, renouvellement des pratiquants.
- Enjeux environnementaux : coordination avec les associations naturalistes.

Le canyoning

Le département du Gard compte 40 itinéraires de pratique (28 principaux et 12 complémentaires). Les canyons principaux sont les canyons du Soucy (Gardon de St Jean du Gard), les Cascades d'Orgon ou de Bramabiau (en aval de l'abîme, cours d'eau du Bonheur). Certains canyons, notamment ceux aux environs du village d'Aumessas sont aussi régulièrement utilisés dans le cadre des formations du CREPS de Montpellier.

Principaux enjeux identifiés

- Concertations, résolution des conflits d'usage (canyon du Soucy notamment).
- Réglementation de la pratique et responsabilités juridiques.
- Maîtrise de la fréquentation et accueil du public sur les sites phares : stationnement, toilettes, accès, impacts environnementaux...
- Connaissance et optimisation des impacts économiques de la pratique.

Les via ferrata

Dans le Gard, un unique site, à Collias, dans les Gorges du Gardon est aménagé et accessible gratuitement aux pratiquants. Un site existe sur les bords du Vidourle, près de Saint-Sériès, sur la rive héraultaise du cours d'eau. Un projet est en cours sur la commune d'Anduze. Un parcours aventure de type proche des via ferrata a été déséquipé au Roc de l'Aigle, sur la commune de Méjannes-le-Clap. Les professionnels utilisent aussi un parcours aventure équipé de cordes au gouffre des Espélugues. Celui-ci, plus technique n'est pas publicisé. Un autre parcours de ce type est signalé sur le site de la Baume Longue, non localisé.

Principaux enjeux identifiés

- Aménagement de nouveaux sites de pratique (Anduze notamment, projet public).
- Inscription de la via ferrata des Gorges du Gardon au PDESI

La slackline

La pratique de la slackline (funambulisme sur une sangle molle) est une activité récente (une dizaine d'années uniquement). Après un développement rapide, l'activité semble arriver à maturité. La discipline ne fait l'objet d'aucune délégation de la part du ministère des sports auprès d'une fédération. Cependant, plusieurs fédérations ont intégré la discipline dans leurs contrats d'assurance notamment la FFCAM (Clubs Alpains Français) et la FFME.

Dans le Gard, quelques sites de pratique ont été développés de manière sauvage, sans autorisation ni concertation préalable. Un potentiel enjeu de maîtrise de l'activité est toutefois signalé dans les gorges du Rieutord, à la limite du Gard et de l'Hérault (Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises).

Principaux enjeux identifiés

- Aucun, observation et veille par rapport au développement de la pratique à minima.

Les Parcours Acrobatiques en Hauteur (PAH)

Le département du Gard accueille près d'une vingtaine de sites de parcours acrobatiques en hauteur : Abracadabranche à Thoiras, Parfum d'Aventure à Générargues, Forest Parc à Bagard, le Roc de Masserau à Sommières, Bivouac Nature et le Bois des Plumes à Saint Jean du Gard, Escattes Aventures et Parc Panda à Nîmes, Les Accros d'Anjeau à Alès, le Grand Bois à Molières su Cèze, Accroche Aventure à Saint Julien de Peyrollas, Indiana River à Saint-Laurent du Gard, Vacanisport à Saint-Jean de Maruéjols et Avejan... Ces sites de pratiques sont situés sur des terrains privés et gérés par des entreprises.

Principaux enjeux identifiés

- Valorisation d'une offre touristique, sportive et de loisir complémentaire.

3. Activités aquatiques et nautiques

Le Département du Gard présente un faible linéaire de littoral au cœur de la région Occitanie. A l'analyse on retrouve cette particularité avec une faible représentation des licences voile. Toutefois, les licences canoë-kayak et plongée sont dans les moyennes nationales.

Fédérations françaises agréées en 2017	Nb Clubs Gard	Nb Lic Gard	Nb Lic France Hors DOM-TOM	Nb Lic pour 1 000 hab. Gard	Nb Lic pour 1 000 hab. France	Nb Lic par club Gard
FF d'études et sports sous-marins	25	1521	135 758	2,0	2,1	60,8
FF de voile	3	915	227 916	1,2	3,5	305,0
FF de canoë-kayak	8	751	51 552	1,0	0,8	93,9
FF de sauvetage et secourisme	4	500	60 787	0,7	0,9	125,0
FF d'aviron	3	385	46 206	0,5	0,7	128,3
FF de joutes et sauvetage nautique	1	40	5 648	0,1	0,1	40,0
FF de surf	0	31	16 454	0,0	0,3	
FF de char à voile	1	2	2 199	0,0	0,0	2,0
Totaux fédérations sports aquatiques	45	4145	546520	5,5	8,3	97,5

Les activités aquatiques et nautiques se pratiquent essentiellement sur 4 secteurs :

- La Cèze (une centaine de km dans le Gard) ;
- Le Gardon (71 km navigables dans le Gard) ;
- Le littoral (23 km) ;
- Une petite partie du Rhône à l'intérieur des terres.

On note des pratiques plus ou moins importantes sur les rivières frontalières :

- La rivière Ardèche, limitrophe du Gard, mais pour laquelle les accès (embarquements et débarquements) se font essentiellement depuis la rive ardéchoise.
- La rivière Hérault, dans le département éponyme, mais avec une activité touristique rayonnant sur une partie du Gard.
- Le Vidourle avec des prestataires canoës installés à Sommières notamment.

La voile

La voile fait l'objet d'une pratique libre et licenciée FFV. On note une pratique importante en dehors de la fédération. Le linéaire de littoral du Gard est relativement faible. De façon consécutive, on constate une forte concentration des sites et des activités (Port Camargue / Le Grau du Roi).

Principaux enjeux identifiés

- Sécurisation des sites de pratique.
- Création d'un Beach Parc sur la Plage de l'Espiguette.
- Développement de la pratique toute l'année.
- Accueil des publics spécifiques.

Le stand-up paddle

Pas d'enjeu particulier.



Le kitesurf

Le spot de kitesurf situé à Port Camargue est un site exceptionnel de notoriété nationale pour les pratiquants. Accessible toute l'année le site génère un certain trafic mais peu de retombées économiques. La pratique est libre mais règlementée (balisage, panneaux d'informations des bonnes pratiques, risques d'accident et dégradation de l'environnement...). L'activité est en voie de structuration. Un parking payant a été mis en place par la commune du Grau du Roi afin de réguler quelque peu la pratique.

Principaux enjeux identifiés

- Développement et sécurisation des sites de pratique.
- Mise en place d'un dispositif de type « Beach Marshall ».
- Gestion exemplaire du site Natura 2000 du site de kitesurf de la Plage de l'Espiguette.
- Gestion des conflits d'usage entre les pratiquants et les kitesurfeurs (respect des zones de pratique délimitées et dédiées).
- Partage de l'espace en termes de pratique.

La plaisance

La seule commune du littoral, Le Grau du Roi - Port Camargue héberge le 1er Port de plaisance d'Europe. Ce port accueille près de 5 000 bateaux à l'année dont 2 761 en port public et 2 239 en marinas, 200 places sont réservées à l'escale, dans un environnement idéal, certifié ISO 14001, et des prestations de qualité au service des plaisanciers.

Principaux enjeux identifiés

- Dynamisation et animation des ports et des pontons.
- Pérennisation des actions en faveur de la préservation de l'environnement

L'aviron

L'aviron se pratique sur plan d'eau, en rivière et en mer. 3 sites se distinguent au-delà de l'activité en mer :

- Base nautique intercommunale du Vidourle : « Aviron Terre de Camargue » - aviron en mer et rivière. La base accueille des équipes étrangères en entraînements (allemandes, norvégiennes...);
- Bassin de Beaucaire ;
- Bassin de Saint-Gilles.

Principaux enjeux identifiés

- Pas d'enjeux identifiés

La plongée

Il existe très peu d'activité en ce qui concerne la plongée dans le Département du Gard.

Le canoë-kayak

Le canoë kayak génère sa notoriété avec la pratique de loisir dans les Gorges du Gardon (1 M€ de CA de location). Les rivières Cèze, Ardèche et dans une moindre mesure Vidourle accueillent

aussi une activité touristique avec la location. Au-delà, l'activité sportive au sein de la fédération connaît un développement relativement limité (280 licenciés, 6 clubs).

Principaux enjeux identifiés

- Accès aux rivières : déficit d'aménagements (embarquement / débarquement). Ceux qui existent sont majoritairement privés (Collias / Remoulins).
- Gestion environnementale et minimisation de l'impact sur les milieux (Collias).
- Conflits d'usage entre les pratiquants, les pêcheurs et les baigneurs.
- Qualification de l'offre.
- Concertation, structuration, organisation de la pratique sur le Gardon.
- Insécurité, piraterie sur certains passages du Gardon (virage Pont du Gard).
- Restriction de l'activité sur certaines périodes due à l'insuffisance du niveau de l'eau.
- Développement, amélioration et sécurisation de l'accessibilité et des lieux de stationnement (incivismes, vols sur les parkings et stationnement sauvage) (Collias / Remoulins / Uzès).
- Gestion de la sur-fréquentation, des sites en tension / Régulation / Limite de la pratique.
- Développement du potentiel de navigation sur les canaux en Camargue (mobilité douce).
- Nécessité de l'accroissement et du renforcement des liens avec les autres départements proximaux du littoral (Bouches du Rhône et Hérault).

La baignade et activités associées

Aucun autre département que le Gard ne possède autant de sites de baignade en eau douce dans la région Occitanie. Rivières, lacs, étangs... 74 sites ont été répertoriés et contrôlés par l'agence régionale de santé, dont 69 sont de "bonne ou excellente qualité"¹.

Principaux enjeux identifiés

- Intégration de la baignade au Schéma de cohérence des activités et sports de nature.
- Valorisation des points d'eau existants.
- Création d'aménagements notamment accessibilité PMR.
- Coordination des acteurs engagés dans la gestion, l'entretien des sites de baignade.
- Sécurisation de certains sites.
- Gestion de la sur-fréquentation.
- Préservation des milieux (sensibilisation à l'environnement).
- Gestion des conflits d'usages (baigneurs / kitesurfeurs et baigneurs / canoéistes / pêcheurs).
- Augmentation de l'information sur les réglementations, interdictions, impacts.

Les sports et loisirs nautiques motorisés

Fédérations françaises agréées en 2017	Nb Clubs Gard	Nb Lic Gard	Nb Lic France Hors Dom-Tom	Nb Lic pour 1 000 hab. Gard	Nb Lic pour 1 000 hab. France	Nb Lic par club Gard
Sports aquatiques motorisés						
FF de ski nautique et wake board	1	23	15 799	0,0	0,2	23,0
FF de motonautique	0	2	802	0,0	0,0	

¹ Midi Libre - 30/07/2018

Totaux toutes fédérations sports aquatiques motorisés	1	25	16601	0,0	0,3	90,7
---	---	----	-------	-----	-----	------

Le nautique motorisé au Grau du Roi est un pan non négligeable pour l'économie locale. C'est un spot connu, reconnu et très fréquenté.

Principaux enjeux identifiés

- Gestion de la pression sur les espaces fragiles.
- Niveau de qualité des eaux marines : fragilisation de préservation du potentiel halieutique et balnéaire.
- Anticipation des changements à venir sur certaines filières économiques (pêche, tourisme, salinière...).
- Conciliation des usages (chalutiers / pêcheurs / plaisanciers et sportifs / baigneurs / pêcheurs et pratiquants de sports motorisés).

4. Activités aériennes

Les activités aériennes peuvent être :

- Des pratiques non motorisées comme le vol libre (parapente, deltaplane), mais aussi la montgolfière (aérostation) ;
- Des pratiques motorisées, essentiellement au départ d'aérodromes : ULM, planeurs (vol à voile), aéronautique... Certaines pratiques motorisées comme le para moteur peuvent aussi être pratiquées partout, pas nécessairement au départ d'un aérodrome ;
- Des pratiques de modélisme (aéromodélisme), motorisées ou non et des activités récentes proches de celles-ci comme les drones.

Rappel des effectifs de licenciés et du nombre de clubs par fédération de sport aérien :

Fédérations françaises agréées en 2017 Sports aériens	Nb Clubs Gard	Nb Lic Gard	Nb Lic France Hors Dom-Tom	Nb Lic pour 1 000 hab. Gard	Nb Lic pour 1 000 hab. France	Nb Lic par club Gard
FF d'aéronautique	5	444	39 920	0,6	0,6	88,8
FF d'aéromodélisme	10	340	26 216	0,5	0,4	34,0
FF de vol libre	5	271	28 952	0,4	0,4	54,2
FF de parachutisme	3	193	13 772	0,3	0,2	64,3
FF de vol à voile (vol en planeur)	2	146	9 298	0,2	0,1	73,0
FF de planeur ultra léger motorisé	6	123	14 314	0,2	0,2	20,5
FF d'aérostation	0	7	818	0,0	0,0	
Totaux toutes fédérations sports aériens	31	1524	133 290	44,6	46,8	49,2

Le vol libre

Le principal site de pratique est le Mont-Bouquet, lequel jouit d'une notoriété nationale. Des compétitions y sont organisés annuellement. Le site de Saint-Côme-et-Maruéjols est en cours d'inscription au PDESI, celui du Mont-Bouquet est déjà inscrit.

Principaux enjeux identifiés

- Poursuite des démarches de gestion concertée des sites de vol libre.
- Poursuite des inscriptions au PDESI des sites gérés et valorisation de ceux-ci.
- Optimisation des retombées économiques via valorisation des commerces locaux.

Les sports motorisés aériens

Les activités aériennes motorisées ne soulèvent pas de problématiques de gestion car elles sont très encadrées règlementairement. Cependant, l'existence de clubs, de dynamiques associatives voire de prestataires pose la question de la valorisation de ces activités.

Principaux enjeux identifiés

- Visibilité et valorisation départementale des activités

5. Activités hivernales

Rappel des effectifs de licenciés et du nombre de clubs par fédération de sports hivernaux :

Fédérations françaises agréées en 2017 Sports hivernaux	Nb Clubs Gard	Nb Lic Gard	Nb Lic France Hors Dom-Tom	Nb Lic pour 1 000 hab. Gard	Nb Lic pour 1 000 hab. France	Nb Lic par club Gard
FF de ski	8	770	103 754	1,0	1,6	96,3
FF des sports de traîneau	0	3	870	0,0	0,0	
Totaux toutes fédérations sports hivernaux	8	773	104624	1,0	1,6	96,6

Les activités hivernales sont concentrées sur le Mont-Aigoual mais il ne reste plus beaucoup d'hébergements en place pour favoriser une pratique de séjours sur la période hivernale. Compte tenu du réchauffement climatique, un projet de restructuration se développe autour du concept de pôle nature 4 saisons.

Sur les dernières années, la station ouvre une moyenne de 30 journées par an et mobilise 12 ETP. Les pistes sont toutes situées sur le versant Lozérien, sur le domaine de l'ONF avec une convention qui se double d'une convention avec le PNC.

Une démarche de mise en délégation de la station (DSP) auprès d'un opérateur privé a été finalisée en 2019 afin d'externaliser le risque et d'optimiser les recettes de fonctionnement.

Principaux enjeux identifiés

- Élargissement de la dynamique enclenchée concernant le Pôle 4 saisons.
- Pérennisation des activités hivernales existantes.
- Redéploiement de l'activité touristique.

6. Autres activités : chasse et pêche

Les principales autres activités en milieu naturel sont la chasse et la pêche. Si ces activités se pratiquent essentiellement en loisir avec une carte de chasse ou de pêche auprès des fédérations, elles peuvent aussi faire l'objet de pratiques sportives. Ces dernières sont portées par les fédérations listées dans le tableau ci-dessous.

Rappel des effectifs de licenciés et du nombre de clubs par fédération des autres activités :

Fédérations françaises agréées en 2017 Autres sports nature	Nb Clubs Gard	Nb Lic Gard	Nb Lic France Hors Dom-Tom	Nb Lic pour 1 000 hab. Gard	Nb Lic pour 1 000 hab. France	Nb Lic par club Gard
FF de ball-trap	10	552	27 029	0,7	0,4	55,2
FF des pêches sportives	0	37	9 254	0,0	0,1	
Fédération nautique de pêche sportive en apnée	1	16	1 197	0,0	0,0	16,0
Totaux toutes fédérations autres sports de nature	11	605	37480	0,8	0,6	55,0

Toutefois, ces pratiques sportives, plus ou moins directement liées aux activités de chasse et de pêche, restent marginales en termes de représentativité des pratiquants.

La chasse

L'organisation territoriale de la chasse dans le Gard se compose de 383 sociétés de chasse. La chasse est une activité réglementée. Les lieux de pratique couvrent l'ensemble du département, hors zones urbaines. Dans le Parc National des Cévennes, l'activité est aussi réglementée, mais cette réglementation est développée autour d'une « obligation de résultat pour atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique visant à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles ».

Les chasseurs sont souvent soupçonnés de débalisage, soit de parcours permanents, soit à l'occasion de manifestations sportives. Ce soupçon est récurrent, mais jamais réellement avéré.

Principaux enjeux identifiés

- Sensibilisation des sportifs et des chasseurs.
- Organisation de la concertation entre chasseurs et sportifs, mise en place d'actions positives concertées.
- Développement d'outils permettant l'information des usagers de la nature sur les chasses en cours.

La pêche

La fédération de pêche du Gard a vendu 17 000 cartes de pêche en 2017. Elle est structurée autour de 24 associations de pêches (AAPPMA). Le nombre de cartes de pêche vendues est à la baisse (tendance aussi dans les départements voisins). Pour la fédération de pêche, c'est en partie dû à la sécheresse.

La fédération s'implique dans des actions à destination des locaux et des touristes (schéma départemental du loisir pêche). Deux objectifs prioritaires ont été identifiés : préserver et développer (suivi des cours d'eau et des populations piscicoles, animations scolaires...)

Activité encadrée et réglementée depuis de nombreuses années, les problématiques de gestion concernent la poursuite des actions de labellisation, d'aménagements spécifiques ou de promotion et de communication.

Concernant la conciliation des usages des cours d'eau, les pêcheurs rapportent ne pas rencontrer de problèmes avec des activités comme la baignade ou le canoë-kayak qui sont concentrés sur certains cours d'eau (Cèze, Gardon, Vidourle). Ils soulèvent des enjeux de protection du milieu aquatique, notamment vis-à-vis de la pratique du canyoning (le Soucy et le Bonheur - Bramabiau). La fédération souhaite que les services de l'État (DDTM) règlementent la pratique.

Principaux enjeux identifiés

- Respect du milieu aquatique / pratique du canyoning. Réglementation et/ou concertation.
- Valorisation touristique de la pêche dans le Gard, promotion et communication.
- Intégration systématique des pontons de pêche dans les RLESI et cartoguides.
- Accompagnement des actions de labellisation et d'aménagements spécifiques pêche (pontons accessibles aux handicapés) et dans la mise en œuvre d'un schéma départemental de développement du loisir pêche.
- Baux de pêche sur le lac des Pises.

IV. Principaux enseignements des politiques précédentes

1. Label Gard Pleine Nature

Le label présente deux volets distincts. Le premier est lié aux aménagements équipements et le second est dédié à l'animation (événements, manifestations).

Sur le volet Équipement, le Département finance l'investissement et non le fonctionnement. Il délivre le label Gard Pleine Nature si l'entretien est fait. Ce dispositif apparaît adapté sur la forme aujourd'hui. Le Label Gard Pleine Nature représente le cahier des charges de référence d'aménagement des sites de pratique, à travers la charte signalétique très détaillée. Cette charte s'applique sur tout le territoire, de la même manière qu'au sein des ENSD. Elle est aussi utilisée comme référence pour les lieux de pratique étant inscrits au PDESI. Il en résulte cependant une confusion entre les trois démarches : Label et charte, ENS, PDESI. De fait, ces politiques apparaissent peu lisibles et visibles sur le terrain.

L'application de la charte signalétique peut apparaître contraignante pour des petits sites de pratique, d'intérêt local. Une plus grande souplesse de mise en œuvre peut être réfléchi.

Concernant les pôles de pratiques (sites accueillant plusieurs disciplines, spots...), la charte signalétique ne règle pas tous les problèmes à elle seule. Les problématiques de stationnement, de salubrité (toilettes, poubelles), d'accueil du public (panneaux d'information) ou encore la signalétique routière, échappent aux critères de la charte. Pour ces sites, accueillant un public plus important en nombre et à vocation touristique, un cahier des charges d'aménagements annexes peut s'avérer opportun.

Sur le volet évènementiel, 4 critères sont inscrits au label :

- Prise en compte des enjeux de sécurité ;
- Valorisation du territoire ;
- Comportement éco-citoyen ;
- Promotion et communication.

Sur ce volet, il convient de se poser la question de faire évoluer le label sur le plan des critères et de son évaluation.

Sur le premier point des critères, le label, créé, en 2011, concernait 7 manifestations. Aujourd'hui, une 50aine d'événements est concernée dont une trentaine dans le cadre des challenges. Les pratiques ont évolué et les demandes des organisateurs aussi. Il doit cependant être plus lisible pour tous les usagers, y compris par les gardois et les touristes. Cela doit être plus évident pour les futurs usagers. Faire du label un réel atout pour demain sur le territoire (approche plus qualitative de type « Slow Tourisme », écotourisme, expérientiel, hébergement ou activité insolite, développement durable, mobilité douce...). Il existe une nécessité de le conforter, de le confirmer et de l'expliquer car il peut paraître parfois comme trop contraignant même si de l'avis de certains, on doit pouvoir aller plus loin en termes d'exigences dans les attributions « manifestations ». Il représente un réel atout pour se démarquer de la

concurrence et pour créer une unité sur le territoire. Cet outil de promotion et de communication doit également permettre d'orienter l'utilisateur sur les APN et les bonnes pratiques.

Sur le deuxième point de l'évaluation, il convient de revoir les modalités opératoires dans la mesure où le poste interfédéral qui permettait notamment d'animer la démarche est vacant. Le futur schéma des sports de nature représente une opportunité de passer le label à la critique, de le réécrire et le mettre en cohérence dans les attentes futures du schéma. Pour ce faire, la DEVPN (Direction Eau Valorisation Patrimoniale Naturel) apparaît légitime pour piloter le travail, l'entrée environnementale étant transversale, la base, le socle commun.

Forces :

- › Une offre APN mature : très avancée en termes d'équipements, de sentiers et de promotion (label existant depuis très longtemps) ;
- › Le PDIPR, un outil très valorisant aux yeux des différentes fédérations ;
- › Le Département est considéré comme très vigilant en termes de contrôle et de suivi.

Faiblesses :

- › Manque de communication autour du label (par exemple pour les 10 ans du label, rien n'a été fait ;
- › Manque de cohésion des différents services (Environnement, Sport, Tourisme, Communication) du Département autour du label ;
- › Pas suffisamment de prise en compte des sites naturels et des APN au niveau de la promotion ;
- › Pas ou peu de déclinaison du label auprès des professionnels (pas de réseau identifié et animé autour du label, ambassadeurs et acteurs pas suffisamment actifs, en veille sur les sites de pratique ;
- › Panel insuffisant d'acteurs APN signataires sur le territoire ;
- › Le label peut s'avérer trop contraignant dans sa mise en œuvre par exemple en ce qui concerne l'entretien des sentiers : respecter la hauteur des branches, la largeur des sentiers... s'avère parfois compliqué.

Opportunités / Pistes d'amélioration

- › Il serait intéressant d'avoir une vision différenciée entre les sites de pratiques pour les locaux et les sites à vocation touristique ;
- › Il serait intéressant de différencier la labellisation, des cartoguides et du PDESI ou encore des ENS ;
- › Sur les sites touristiques, il s'avère nécessaire de traiter le volet aménagement (ex : camping à Seynes) ;
- › Le Label devrait s'élargir et avoir une fonction sur la relation partenariale : communication en commun, mutualisation de moyens... Aujourd'hui, ce sont uniquement des engagements unilatéraux, il faudrait des engagements du Département, sur les outils de communication par exemple (charte graphique...).

2. Poste interfédéral

Historiquement le Département a aidé au développement des activités de sport de nature en finançant pour partie un poste mutualisé inter comités sportifs départementaux.

Ce poste, porté par le CDRP, est actuellement vacant, et son renouvellement est en question. Initialement fléché sur la randonnée, le besoin a évolué vers d'autres missions telles que le soutien aux comités pour le montage des dossiers événementiels.

Il a contribué à la réussite du label Gard Pleine Nature mais force est de constater les points forts et faibles suivants :

Les bienfaits de cette politique

- Satisfaction sur la dimension randonnée du poste ;
- Satisfaction sur la dimension ingénierie de projet concernant les ESI à inscrire au PDESI ;
- Satisfaction sur la dimension ingénierie de projets pour les dossiers événementiels.

Les points faibles de cette politique

- Turn over important donnant l'impression d'une absence de continuité dans la conduite des dossiers ;
- Diversité importante des compétences exigées pour ce poste ;
- Focus premier sur un type de compétences dédiées à la randonnée.

Ce poste nécessite aujourd'hui une reformulation.

Les comités sportifs ont exprimé 5 registres de préoccupations communes lesquelles pourraient faire représenter les bases d'une fiche de poste :

- L'accessibilité aux espaces de pratique ;
- La reconquête des licenciés et les actions de développement en direction des publics scolaires ;
- Le développement des disciplines sportives ;
- Le concept pluriel du pratiquant APN et les réponses nécessaires des acteurs du mouvement sportif autour de la multi activité ;
- La mise en œuvre de projets de sensibilisation au respect et à la protection de l'environnement.

Les acteurs ont évoqué les pistes suivantes :

- Un poste transversal (suppression d'une approche fédérale unique) à destination de différents pratiquants sur un même territoire et sur de la gestion de projets communs à différents CD (les CD n'ont ni le temps, ni les moyens) ;
- Un poste indépendant et externe ;
- Un poste transversal aux 3 entités (environnement, sport, tourisme) et non dépendant de l'une d'entre elles (mauvais signal en externe).

3. Signalétique universelle

Historiquement le Gard a adopté un positionnement fort avec une logique de balisages toponymiques afin de mieux rendre compte d'une harmonisation contrôlée et de ne pas générer de surcharges de panneautique sur les itinéraires. Le balisage s'appuie sur un maillage d'un réseau de sentiers, non sur des boucles (comme c'est le cas par exemple dans le département de l'Hérault).

Le document de référence concernant la signalétique est la charte signalétique du label Gard Pleine Nature. La veille concernant les éventuels problèmes est assurée par les adhérents du CDRP ainsi que l'application « Suricate – sentinelles sport nature ». La mise en œuvre de cette politique a permis de structurer l'offre de randonnée et les acteurs rencontrés témoignent d'un réseau de très bonne qualité, que ce soit concernant la signalétique ou l'entretien des itinéraires.

Mais le point de vue des utilisateurs et usagers est différent. Car l'usage des parcours et autres sentiers ne se fait pas de la même façon (pratique loisirs, pratiques rapides pour un usage sportif / performance...). Aussi l'approche est-elle complexe.

Le balisage d'itinéraires dédiés au trail ou au VTT n'est actuellement pas pris en compte dans la charte de balisage.

Les ENS du Département ne bénéficient pas non plus de différence en termes de balisages ou de signalétique d'interprétation. Si les boucles PR antérieures au réseau ont été intégrées et demeurent existantes, il est difficile pour les opérateurs locaux d'en créer de nouvelles. Les sentiers d'interprétation existants ou en projet ne sont pas non plus identifiés et intégrés.

Enfin, aux frontières du département, l'harmonisation du balisage avec les départements voisins pose aussi parfois des questions.

A ce stade il apparaît opportun de trouver les termes d'un socle commun.

La motivation du Département avec la logique toponymique n'est pas d'être dans une logique discriminante vis à vis des usagers.

Aujourd'hui il convient de trouver des solutions adaptées pour satisfaire à la fois à l'harmonisation, la non surcharge en panneautique et la satisfaction des expériences usagers quels qu'ils soient.

V. 7 enjeux à prendre en compte

1. Analyse FFOM

Au terme de l'analyse il ressort les principaux éléments de l'analyse AFOM suivants :

Atouts	Faiblesses
Une qualité des réseaux balisés et gérés reconnue par les acteurs.	Des sites en tension l'été avec des problématiques de gestion (Gardon, L'Espiguette, Cèze...).
Un socle de structuration basé sur les RLESI et le Label Gard Pleine Nature pour les aménagements et l'évènementiel.	Des relations pas toujours en adéquation avec les collectivités : <ul style="list-style-type: none"> ○ Attente forte des collectivités sur des prises en charge de dépenses d'aménagements ○ Unité départementale mise à mal sur le plan de la structuration des ESI (gestion SIG propre des EPCI, balisage spécifique)
De nombreux évènements organisés sur le territoire.	Pas de différenciation de la mise en œuvre du label (ENS, lieux de pratiques inscrits au PDESI et le reste de l'offre), d'où un manque de lisibilité des politiques Départementales.
Une dynamique locale avérée, support au développement.	Une politique de gestion des ESI via les RLESI structurée qui distingue les pôles majeurs de pratiques, les itinérances structurantes et les sites d'intérêt locaux mais dont les outils et le traitement est le même posant la question des moyens techniques et financiers engagés.
Des professionnels moteurs, engagés et pour partie, organisés ; des attentes fortes des acteurs locaux.	Une mise en œuvre de la gestion et de l'entretien des réseaux (RLESI) peu lisible (communication)
Une conscience des acteurs de l'intérêt, voire de la nécessité de travailler ensemble.	Une approche structurante à l'échelle des territoires qui manque de stratégie formelle au niveau départemental (à l'exception de la randonnée). Exemple : sur l'axe « Grande Itinérance 2020-2023, déclinaison des cartoguides pour le cheval.
Une offre culturelle et patrimoniale significative.	Un accompagnement du mouvement sportif sans objectifs stratégiques déterminés.
Une image forte et identitaire des Sports de nature pour le Département du Gard.	Un mouvement sportif au dynamisme et à la structuration inégaux (nombre de licenciés, engagement dans la gestion et la structuration de l'offre).
Une diversité des terrains de pratiques accessibles la plus grande partie de l'année.	Un manque de mise en cohérence et de travail partagé entre les services du Département Attractivité, Sport, Tourisme. Un manque de cohérence entre les activités, les bassins de vie, les potentialités des territoires et la préservation des milieux naturels.

Des espaces naturels remarquables, une nature bienveillante.	Les enjeux environnementaux limitant sur certains sites à forte attractivité.
Une variété d'offre « Sports de nature » : des sites d'intérêt locaux aux spots d'intérêt touristiques.	Une difficulté d'organisation et de répartition des flux et particulièrement en période estivale.

Opportunités	Menaces
Des opportunités de croisement d'offres « Sport de nature et patrimoine », « Sport de nature et culture ».	Accroissement du retard dans la prise en compte des enjeux territoriaux des Activités de Pleine Nature Vs. Les Départements voisins (Hérault notamment) ²
La valorisation des sites et/ou actions culturel(le)s en lien avec les sports de nature.	L'absence ou la diminution de concertation avec les acteurs du mouvement sportif et les EPCI.
La création d'un guichet unique pour les acteurs extérieurs demandeurs de simplicité.	Défaut de prise en compte des enjeux environnementaux conduisant à des dégradations de la qualité environnementale et paysagère des territoires.
L'accroissement de l'animation du réseau départemental Sports de Nature.	L'augmentation de lieux de pratiques sauvages.
Une structuration de gestion plus en phase avec le terrain : renforcement de l'action en direction des sites de proximité, action croisée avec les thématiques culturelles.	L'absence de gestion et d'organisation d'activités fortement impactantes : baignade, sports motorisés terrestres.
La poursuite de l'engagement du Département et le renforcement de la coopération avec les EPCI.	Le manque de gestion et de maîtrise de la fréquentation et des flux sur certains sites (sports motorisés littoral et Camargue gardoise)
La valorisation des aménagements et des lieux de pratiques pour tous (accessibilité PMR).	Le risque de déséquilibre entre la préservation des ENS, la sécurisation des sites et des usagers et le développement économique des sports de nature sur les territoires.
Le renforcement de l'articulation des actions des différents services du département (Environnement, Sport, Tourisme, Routes, Éducation) en direction des Sports de nature.	La non prise en compte des besoins des clientèles « Sports de nature » par manque de données et/ou de connaissances de leurs consommations.
Des marges de progression importantes sur l'accueil et le balisage des sites.	La dilution des efforts de promotion et de communication dans les différents territoires, au lieu de les concentrer dans la valorisation d'un positionnement commun pour une destination unique activités de pleine nature.
	La multiplication de balisages par activités au dépend d'un socle commun basé sur la toponymie.

² Les départements voisins de l'Hérault et de l'Ardèche ont misé sur le développement et la structuration des sports de nature comme support de développement touristique. Les moyens mis en oeuvre et leur structuration sont porteurs d'attractivité. Si le Département du Gard ne satisfait pas à une logique de moyens pour structurer l'offre à tous les niveaux, le territoire accusera un retard potentiellement préjudiciable.

2. Les enjeux à l'échelle du département

Le Schéma de Cohérence doit organiser la cohérence des sports de nature sur le périmètre avec en trame de fond la préservation (pratiques organisées et autonomes), il doit permettre de gérer notamment les conflits et favoriser l'accessibilité au plus grand nombre (pour un accès équitable des sites de qualité validés par la CDESI avec une répartition équitable sur le territoire). Ainsi le futur schéma de cohérence doit pouvoir décliner les objectifs de gestion des ESI identifiés à partir d'une analyse fine de leurs potentialités (en termes d'accessibilité).

On aura noté également 3 spécificités propres au département à intégrer à la réflexion :

- **Une structuration actuelle originale** (gestion par RLESI, Label Gard pleine Nature, parti pris d'une signalétique rationalisée et harmonisée) porteuse à la fois de bénéfices mais également de désagréments, appelant à une poursuite du maillage territorial avec notamment une articulation entre le littoral et l'arrière-pays et une animation des ENS et des acteurs des SDN à tous les échelons du territoire (fédération, prestataires, techniciens, élus, institutionnels).
- **Le nécessaire croisement APN & Culture**, dans une logique d'attractivité globale : les SDN offrent la possibilité de travailler de façon transversale en termes d'attractivité territoriale. Cette transversalité qui existe déjà sur la grande itinérance (Urbain V, camisards, Stevenson...) doit être structurée pour l'ensemble des SDN et notamment offrir un cadre de travail, une stratégie pour l'ensemble des sentiers d'interprétation par exemple. Le futur schéma de cohérence des APN doit être une passerelle structurante de la politique d'attractivité et particulièrement avec celles des OGS.
- **La gestion de la baignade et de la ressource en eau** : le futur schéma doit pouvoir mettre en perspective l'intérêt d'une stratégie. Actuellement il n'y a pas de coordination. Très peu d'EPCI et de syndicats de bassins versant se mobilisent. Il y a une nécessité d'avoir clairement un maillage des sites de baignade publics dont l'entretien et la gestion incomberaient aux EPCI.

À l'analyse, 7 catégories d'enjeux ressortent.

Enjeu 1 : Structuration / Gestion des ESI des Activités de Pleine Nature

- Travailler à la pérennisation des lieux de pratique (approches foncières, actualisation des conventions), et définir les critères de priorisations (Cf. PDESI),
- Poursuivre le développement / structuration de l'offre (approche environnementale, approche ciblée par public – scolaires...),
- Travailler à l'aménagement des lieux de pratique (durabilité et accueil du public),
- Poursuivre la labellisation sites de pratique,
- Travailler à l'Accessibilité des sites de pratique tous publics,
- Poursuivre le développement de l'outil SIG (prolongements de l'actuel + mise en place de plans de secours + croisement périmètres de pratique et enjeux environnementaux),
- Mettre en place des outils numériques de gestion de l'offre (SIG commun avec les EPCI),
- Travailler à une structuration de pôles départementaux de sports de nature,
- Travailler à la cohérence des activités entre elles à l'échelle des territoires,
- Engager une démarche de gestion locale et territoriale de la baignade avec les partenaires,

Enjeu 2 : Politiques Départementales & Relations Partenariales

- Travailler à la coordination de l'action des différents services Départementaux (cf. articulation des différents schémas),
- Travailler à la coordination des acteurs locaux (I.e. relations partenariales)
 - Co-portage des actions avec les EPCI (SIG, harmonisation des modalités de gestion)
 - Favoriser une prise en compte des APN harmonisée dans les différents espaces protégés du territoire (Natura 2000, ENS, etc.)
 - Co-portage des actions avec les EPCI sur la dimension Grand site
 - Prise en compte des évolutions structurelles (I.e. SM Gorges du Gardon = PNR)
- Identifier des axes stratégiques prioritaires (collégiens, sport santé, handi, pratiques locales, tourisme),
- Poursuivre la mise en œuvre du label Gard Pleine Nature en lien avec les politiques ENS, CDESI/PDESI, tourisme, événementiel...
- Travailler au fléchage clair et lisible de grands évènements, d'actions, d'appels à projets en lien à des financements du Département et s'inscrivant dans une politique, des orientations, des axes de travail définis en amont (critères et indicateurs communs, gages d'équité et de qualité dans la démarche),

Enjeu 3 : Mobiliser le Mouvement Sportif

- Faire émerger des porteurs de projets (aménagement de sites en lien avec une collectivité MO et événementiels), favoriser l'implication des acteurs,
- Animer le réseau : coordination des acteurs, guichet unique,
- Poursuivre le soutien aux organisateurs de manifestations sportives de nature dans une démarche de progrès écoresponsable,
- Poursuivre le développement de la labellisation des événements,
- Accompagner les acteurs dans le développement des pratiques (encadrement, matériel...),
- Développer les pratiques chez les jeunes publics et les personnes en situation de handicap,
- Travailler à la visibilité des pratiques (actions de promotion départementales).

Enjeu 4 : Sensibilisation Environnement & Activités de Pleine Nature

- Développer la connaissance sur les espaces de pratiques et leur richesse patrimoniale et la nécessaire prise en compte des enjeux en présence,
- Développer l'éducation à des pratiques sportives plus citoyennes et sociales et au respect des espaces de pratique en s'appuyant notamment sur les centres sportifs existants,
- Former les acteurs (éco-acteurs) / professionnels et gestionnaires de lieux de pratique,

Enjeu 5 : Promotion & Communication des Activités de Pleine Nature

- Développer la promotion / communication, la valorisation des ESI d'intérêt départemental à destination de la demande gardoise et touristique.
- Structurer l'offre et notamment :
 - Harmoniser l'offre des territoires interdépartementaux,
 - Mettre en réseau les hébergeurs et les prestataires d'activités,
 - Mettre en lien les activités économiques et les pratiques existantes à travers une charte commune et des mesures incitatives (financements du Département par exemple sur le développement de lieux d'accueil à cheval sur certains sites ou hébergeurs...),
 - Mettre en place des outils numériques de promotion de l'offre (site internet dédié et application mobile),
- Développer la valorisation des grandes itinérances,
- Passer d'une image « Tourisme de masse, baignade » à une image « Tourisme Vert et Durable » (Cf. Collias)
- Promouvoir l'offre des sports de nature comme vecteur privilégié de découverte des patrimoines et des cultures et notamment :
 - Identifier et valoriser les offres existantes,
 - Mettre en réseau les acteurs APN et acteurs de la culture (ex : Cirque d'Alès),
 - Travailler à l'affirmation des identités territoriales en lien avec les APN (patrimoine, produits du terroir, activités artistiques, histoire locale...),
 - Développer un schéma d'interprétation du patrimoine culturel et animation de la découverte en lien avec les APN, Tourisme expérientiel

Enjeu 6 : Gestion / Conciliation des usages sur les ESI des Activités de Pleine Nature

- Accentuer l'effort sur la médiation nécessaire à la maîtrise des usages, à la résolution de conflits et à l'amélioration de la sécurité des pratiquants (canyoning, activités motorisées, chasse, baignade, kitesurf, canoë, pêche...), et notamment :
 - Favoriser une bonne cohabitation entre différents usages sportifs ou de loisirs des espaces naturels (dont pratiques motorisés), notamment au travers de chartes et de médiations,
 - Harmoniser les relations avec les autres usagers de la nature que sont les chasseurs et les pêcheurs : valoriser les actions partenariales (ex : CDRP) (développement d'outil de partage et de géolocalisation)

Enjeu 7 : Observatoire des Activités de Pleine Nature / Connaissance économique / Prospective

- Mettre en place une évaluation des dynamiques territoriales générées par les APN,
- Développer la connaissance sur les sports de nature et la fréquentation des ESI,
- Développer la connaissance sur l'économie des Sports de nature afin d'aider à la décision,
- Définir et mettre en place des indicateurs et des outils en soutien à la stratégie de déploiement des APN,

3. Les enjeux territorialisés

Au terme des 5 réunions locales organisées dans le cadre de la démarche d'élaboration du SDCAPN, les enjeux territorialisés émergent comme suit :

VALLÉES CÉVENOLES MONT AIGOUAL

- Favoriser une cohérence interdépartementale forte (34/12/48)
- Coordination locale avec mutualisation PPNA (Pôle de Pleine Nature de l'Aigoual)
- Création d'hébergements (Bivouac)
- Prise en compte des activités connexes (chasse, pêche, accueil du public en forêt...)

CÉVENNES MONT LOZÈRE

- Développement du numérique comme support aux APN
- Valorisation de la grande itinérance en lien avec le PPNML (Pôle de Pleine Nature Mont Lozère)
- Gestion des flux et partage de l'espace (notamment baignade)
- Prise en compte des activités connexes (chasse, pêche, accueil du public en forêt...)

MONT BOUQUET, PLATEAU DE MÉJANNES LE CLAP, VALLÉE DE LA CÈZE ET GARD RHODANIEN

- Structuration de la spéléologie
- Organisation et structuration des activités verticales
- Complémentarité de l'offre APN et cyclo
- Intégration de la chasse comme acteur APN
- Valorisation des RLESI via "oenothématique"
- Implication des EPCI et acteurs locaux sur un territoire fortement marqué par la domanialité départementale

BASSES VALLÉES, GARRIGUES ET GORGES DU GARDON

- Mise en cohérence et qualification des autres activités que la randonnée
- Aménagement de zones de mise à l'eau pour le canoë-kayak
- Réappropriation des cours d'eau par les usagers (respect de la rivière et du milieu / Sensibilisation)
- Sécurisation des sites (incivilités et accès) / Conflits d'usage
- Couplage APN et patrimoine

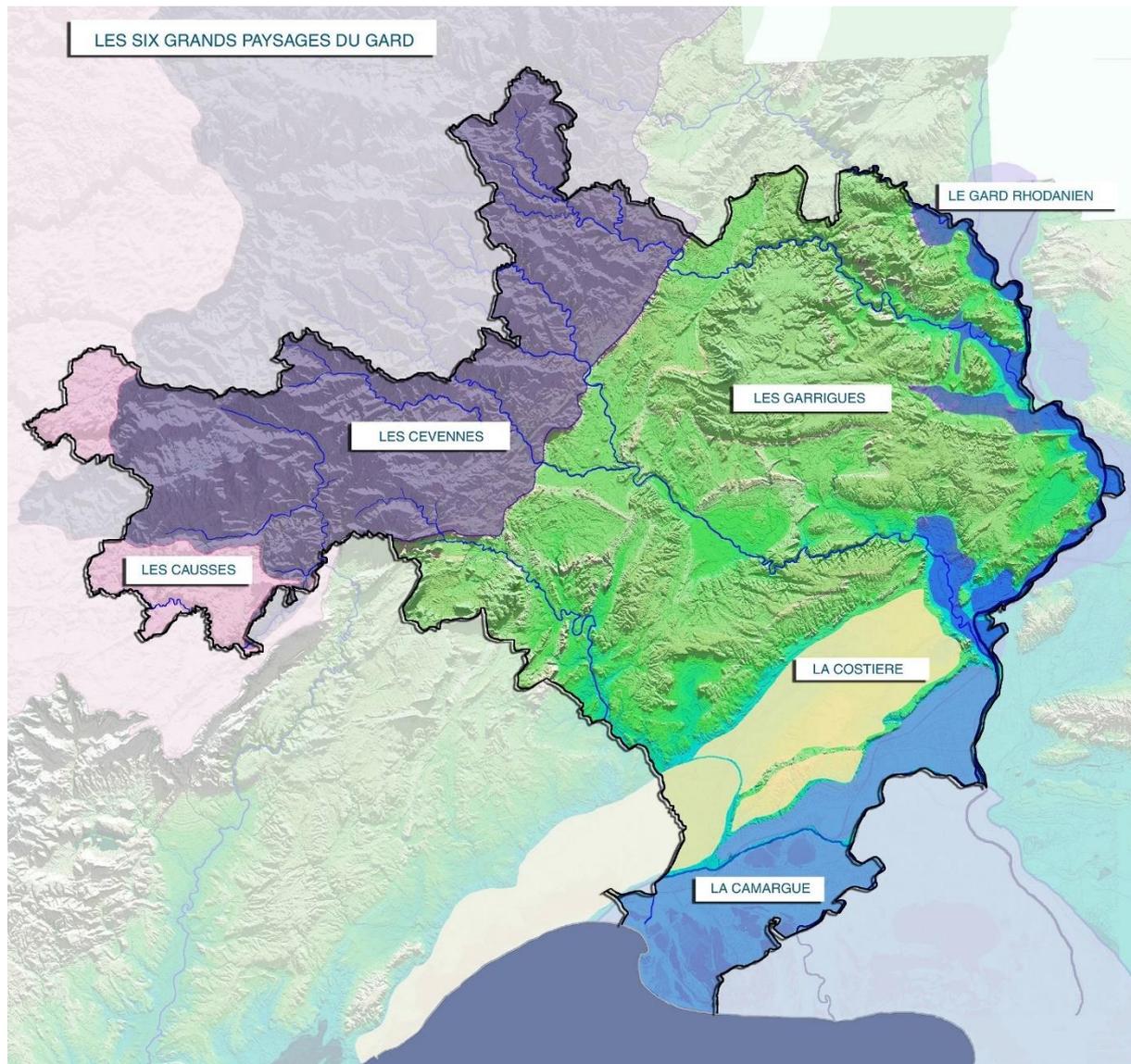
COSTIÈRES, CAMARGUE ET LITTORAL

- Structuration de l'offre APN en concertation avec les acteurs du territoire
- Gestion des activités motorisées et du partage de l'espace
- Sensibilisation des acteurs et usagers aux impacts environnementaux
- Maillage et continuité de l'offre APN et mobilité douce (dont vélo)

4. Les objectifs territorialisés selon les 3 unités paysagères

Suite à l'analyse des enjeux départementaux et locaux, différents objectifs émergent, déclinés à l'échelle des trois entités paysagères constitutives du territoire :

- Cévennes et Causses,
- Garrigues et Gard Rhodanien
- Costières, Camargue – Littoral.



En effet, ces trois entités paysagères présentent des caractéristiques différentes du point de vue géomorphologique, de densité des habitants ou encore du climat. De ce fait les pratiques et leurs publics y sont très différentes et les enjeux ou objectifs du schéma sont parfois spécifiques.

Les objectifs décrits ci-après sont ceux spécifiques à ces territoires, ils sont complémentaires aux objectifs généraux, transversaux aux différentes entités paysagères.

A. Secteur Cévennes

Le secteur Cévennes est le moins densément peuplé. Les APN soulèvent des enjeux de développement local et touristique forts, couplés avec une nécessaire maîtrise des impacts environnementaux. Les pratiques les plus emblématiques sont les sports d'hiver, la randonnée, le VTT, le cyclotourisme ou encore le canyoning.

OBJECTIF 1

Sécuriser des lieux de baignade accessibles et normalisés (Le Martinet, Saint-Jean du Gard, Mialet, Anduze, Saint-Ambroix, Lac des Camboux) dans le périmètre proximal d'Alès Agglomération (Cf. Fiche Action N°1.6 - sites de pratique autonome normalisés)

OBJECTIF 2

Accompagner la mise en tourisme des grandes itinérances (Stevenson, St Guilhem, etc.). (Cf. Fiches Action N°1.3 et 6.1)

OBJECTIF 3

Assurer le ruissellement 4 saisons du Pôle Nature Mont Aigoual sur les territoires alentours (Vallée borgne par exemple)

OBJECTIF 4

Finaliser la couverture territoriale des RLESI, (Génolhac - Pôle Mt Lozère, Piémont Cévenol - St Hippolyte du Fort, Viganais, Causses Aigoual Cévennes, Grand Combe), poursuivre leur diversification (VTT, baignade, canyon, pêche, équestre), thématisation et assurer leur animation. (Cf. Fiches Action N°1.4 et 6.2)

OBJECTIF 5

Assurer un balisage spécifique VTT / Trail en privilégiant le digital (par exemple sur un principe 1 parcours balisé = 4 parcours en digital) : Viganais, Aigoual, Piémont cévenol. (Cf. Fiche Action N°5.1)

OBJECTIF 6

Assurer une communication aux franges départementales à l'intention des usagers transfrontaliers (Hérault, Lozère, Aveyron). (Cf. Fiche Action N°5.4)

OBJECTIF 7

Développer la culture du partage de la nature par l'ensemble des acteurs. (Cf. Fiches Action N°2.3, 2.4, 2.5)

B. Secteur Garrigues

Sur le secteur Garrigues et Gard Rhodanien, les pratiques se concentrent sur des sites parfois très fréquentés (Gorges du Gardon, Mont-Bouquet). La fréquentation locale et touristique peuvent être importantes à certains endroits et se superposer. Les objectifs généraux sont à la fois de maîtriser les fréquentations existantes (conciliation des usages, environnement, accueil du public) et d'irriguer sur tout le territoire au travers de la valorisation d'espaces de pratique moins courus.

OBJECTIF 1

Maîtriser la fréquentation sur les sites en tension. (Cf. Fiches Action N°1.6 & 2.5)

- Encadrer la baignade dans les Gorges du Gardon et de la Cèze : éco-comptage et possibilité d'instauration de quotas, identification de sites et canalisation des flux, fermeture ponctuelle de sites, renforcement de la signalétique, création et structuration de nouveaux sites et/ou aménagements (aires de loisirs nautiques), surveillance, charte de bonnes pratiques...
- Accompagner le syndicat mixte des Gorges du Gardon dans le cadre du futur plan de gestion du Canoë sur la partie aménagements.

OBJECTIF 2

Mieux accueillir les publics sur les sites à forte notoriété :

- Accueil du public sur les Pôles Nature Départementaux (porte d'entrée, parking, sanitaires, point d'eau, poubelles, PMR). (Cf. Fiche Action N°1.2)

OBJECTIF 3

Sensibiliser à l'environnement les acteurs de l'offre et les usagers pour une meilleure maîtrise des impacts (Cf. Fiches Action N°2.1, 2.2, 2.3) :

- ENS des Gorges de la Cèze,
- Gorges du Gardon,
- Risque incendie / Garrigues.

OBJECTIF 4

Valoriser l'offre de sites sur tout le territoire afin de répartir la fréquentation et générer des reports d'activités (Randonnées, VTT, Cyclotourisme). (Cf. Fiches Action N°1.5, 2.5, 6.1)

OBJECTIF 5

Développer la culture du partage de la nature par l'ensemble des acteurs. (Cf. Fiches Action N°2.3, 2.4, 2.5)

- Affiner les relations de communication entre les acteurs de la Chasse, de la Pêche et des Sports de Nature (chartes, concertations, partage calendriers),
- Affiner les relations de communication entre les acteurs de la baignade et du Canoë.

C. Secteur Costières Camargue Littoral

Le secteur Costières, Camargue et Littoral présente des enjeux environnementaux forts et concentre une fréquentation touristique importante. Il s'agit ici d'améliorer l'accueil de tous les publics (de l'accessibilité des ESI à l'accueil des kitesurfeurs), de favoriser une meilleure expérience de découverte de ces espaces et de leurs patrimoines, d'agir pour maîtriser la fréquentation et ses potentiels impacts.

OBJECTIF 1

Développer les déplacements doux et l'accessibilité. (Cf. Fiches Action N°5.2, 5.3 & 4.2)

- Connecter les voies (Voies vertes, Véloroute EuroVélo8, ViaRhôna (tronçon ViaRhôna Gallician / Saint-Gilles à terminer, Camargue Gardoise au PNR de Camargue via le Fort de Peccais – Aigues-Mortes avec franchissement du Petit Rhône),
- Développer et sécuriser les boucles cyclo (Montcalm),
- Travailler l'itinérance : continuité ou itinéraires de substitution
 - Equestre : axe Genève-L'Espiguette,
 - Pédestre : sécurisation voies vertes,
 - Vélo : boucles cyclo-découverte.

OBJECTIF 2

Conforter la baignade au-delà du littoral (Vidourle). (Cf. Fiche Action N°1.6)

- Soulager le littoral en tension en aménageant au moins deux sites de baignade normalisés sur le tronçon Le Grau du Roi - Gallargues-Le-Montueux (parking, toilettes, point d'eau, poubelle, accessibilité PMR) et au moins une aire de camping-car

OBJECTIF 3

Valoriser durablement le site structurant en matière de sports et loisirs de nature et conforter le Pôle Nature Camargue sur des activités à fort potentiel. (Cf. Fiches Action N°1.4 & 6.1)

- Promouvoir la découverte en canoë (espace éco-pagayeur),
- Valoriser la filière équine (chevaliers, cavaliers, manadiers),
- Valoriser le site de l'Espiguette sur les sports de glisse.

OBJECTIF 4

Encourager les échanges inter socio-professionnels sur l'usage des sentiers (relations avec les motorisés et autres usagers) au service de la CDESI. (Cf. Fiches Action N°2.2, 2.3, & 2.4)

OBJECTIF 5

Thématiser les RLESI Camarguais et des Costières

- Créer des produits :
 - Randonnée - Vélo / Œnologie (vin des sables) - Agriculture biologique
 - Canoë - Paddle / Ornithologie Marais des Gargattes. (Cf. Fiche Action N°6.2)
 - Pêche / Cuisine Produits de la Mer - Le Grau du Roi
 - Randonnée - Pêche au carrelet - Beaucaire

VI. Le schéma de cohérence : la feuille de route

1. Ambitions

Au regard des éléments de contexte et des enjeux, le schéma porte 3 ambitions :

A. Ambition N°1

- Favoriser l'équilibre entre la préservation de l'environnement (dont ENS), la sécurisation des sites et des usagers et le développement économique des sports de nature sur les territoires.

L'objectif est d'asseoir une logique de qualité d'expérience que ce soit pour des activités de loisirs ou plus sportives. Il s'agit de s'inscrire dans une logique de développement maîtrisée des sports de nature alliant découverte et protection de l'environnement.

B. Ambition N°2

- Confirmer l'existence d'une culture "Activités de Pleine Nature" à l'échelle du Département : l'assumer, la partager et la faire vivre.

Le Département dispose d'atouts remarquables pour la pratique des APN. Cela n'est pas nouveau. Il convient d'asseoir cette culture et de développer la notoriété afin que les acteurs soient les meilleurs ambassadeurs du territoire.

C. Ambition N°3

- Favoriser l'accès aux APN pour tous et pour tous les gardois.

Les APN constituent de remarquables supports de développement touristique mais elles représentent aussi une opportunité pour l'ensemble des gardois. La culture en partage c'est aussi cela. Et de fait il faut rendre accessible au plus grand nombre ces activités. Cette notion d'accessibilité est primordiale.

2. Les principes du schéma

- Décliner opérationnellement à l'échelle des territoires en lien avec les référents APN-EPCI, les axes stratégiques du Schéma Départemental de Cohérence APN par un accompagnement des réflexions locales sur les aménagements et leur animation.
- Accompagner de façon ciblée différents niveaux de structuration des lieux de pratique.
- Couvrir les spécificités des activités sportives et de loisirs dont la baignade. Sur ce dernier point, le schéma met en perspective l'intérêt d'une stratégie. Actuellement, il n'y a pas de coordination. Très peu d'EPCI et de syndicats de bassins versant sont mobilisés. Il y a une nécessité d'avoir clairement un maillage des sites de baignade publics dont l'entretien et la gestion incomberaient aux EPCI. Le schéma n'a cependant pas la vocation de décrire les aménagements de tous les sites de baignade. Il a une logique de réponse structurelle. La logique sur la baignade est d'apporter des réponses sur la gestion des flux ainsi qu'une réponse réglementaire aux maires.
- Observer une équité territoriale en termes de couverture. Il est nécessaire d'assurer une répartition des sites de manière équitable afin de favoriser l'accès au sport pour tous. La vocation du schéma est de travailler avec les maires pour combler les trous sur le territoire.
- Prendre en compte tous les publics dans la structuration de l'offre et notamment les personnes en situation de handicap.
- Valider la compatibilité des activités entre elles et leur phasage respectif avec le développement durable.
- Ouvrir le schéma à des passerelles thématiques et culturelles afin d'offrir une expérience de pratique et de découverte enrichie. Les APN offrent la possibilité de travailler de façon transversale en termes d'attractivité territoriale. Cette transversalité qui existe déjà sur la grande itinérance (Urbain V, camisards, Stevenson...) doit être structurée pour l'ensemble des APN et notamment offrir un cadre de travail, une stratégie pour l'ensemble des sentiers d'interprétation par exemple. Le futur schéma de cohérence des APN doit être une passerelle structurante de la politique d'attractivité et particulièrement avec celles des OGS.
- S'inscrire dans des logiques d'aménagement et de fonctionnement.
- Accompagner les acteurs et partenaires au travers d'actions de formation et d'animation de réseau.
- Veiller, en coordination avec tous les partenaires, à une animation effective des sites aménagés et promus.
- Accompagner les organisateurs de manifestations sportives pour favoriser des événements éco-responsables.

3. La structuration actuelle à approfondir

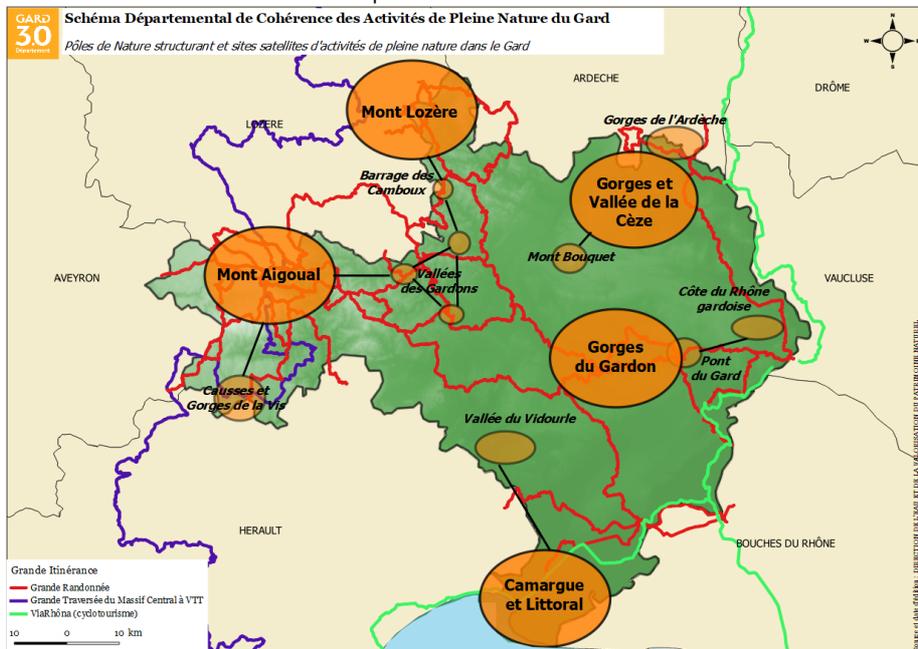
La structuration des ESI sert de base au Schéma et celle-ci est mise en cohérence avec les PDESI et PDIPR. Elle permet de balayer les modalités de gestion distinctes des offres du territoire.

Cette gestion par RLESI, avec le Label Gard pleine Nature, et le parti pris d'une signalétique rationalisée et harmonisée, porte en elle des bénéfices et a généré des avancées en termes de gestion, d'usage et de qualité de l'expérience. Elle révèle quelques limites et désagréments, appelant à une poursuite du maillage territorial avec notamment une articulation entre le littoral et l'arrière-pays, une animation des ENS et des acteurs des APN à tous les échelons du territoire (fédération, prestataires, techniciens, élus, institutionnels).

En partant de l'existant, le Schéma propose de s'appuyer sur une typologie de 5 niveaux des sites de pratique pour s'adapter au contexte.

- **Pôles Nature Départementaux** : ces territoires présentent une concentration importante d'ESI, et bénéficient d'une notoriété ou d'un potentiel d'attractivité (à minima régional). Entrent dans cette catégorie les sites suivants : Pôles de pleine nature de l'Aigoual et Mont-Lozère et vallées Cévenoles, Gorges du Gardon, Gorges et vallée de la Cèze, Camargue et littoral gardois. Ces principaux pôles doivent en outre être pris en compte avec des sites satellites participant à leur attractivité. Sur ces sites les problématiques sont de l'ordre de l'aménagement des sites pour toutes les activités, l'accueil d'un public multi pratiquant, la valorisation et la communication touristique.

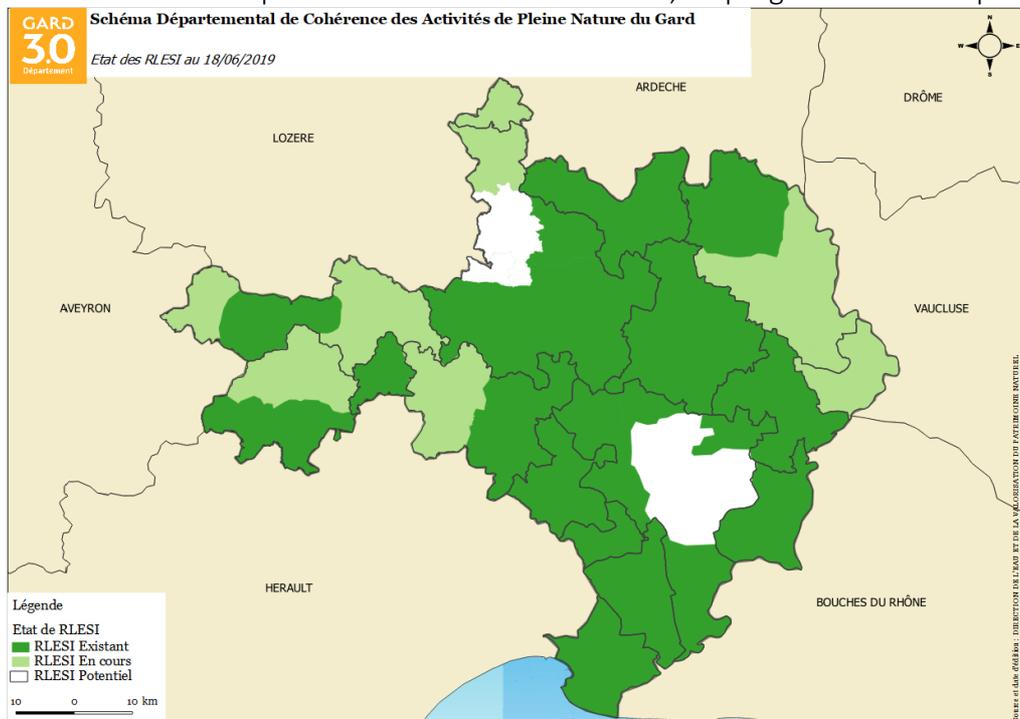
Carte des Pôles Nature Départementaux et de leurs sites satellites :



- **Les RLESI, réseaux multi-randonnées d'intérêt général (structurants)** : ce terme désigne les RLESI pour leur volet « chemins ». Sur l'ensemble de ces sites, les enjeux sont sociaux et touristiques. Sur ces sites, les problématiques de gestion sont centrées sur le développement de lien culturel, les accessibilités handi ou PMR (identifier, valoriser, voire

favoriser leur développement). La problématique des balisages VTT, équestre ou Trail est aussi prégnante. L'intégration aux RLESI des sentiers d'interprétation ou l'identification des chemins accessibles aux PMR sont aussi soulevés.

Carte de la couverture départementale des RLESI réalisés, en programmation ou potentiels



- **Les Grandes itinérances (structurantes)** : Le Gard est traversé par de nombreux itinéraires structurés (y compris commercialement) et de grande notoriété (GR, les itinérances thématiques, les voies vertes, GTMC), avec des enjeux touristiques forts. Les problématiques relèvent de l'articulation des itinérances avec les hébergements (accompagnement des associations d'hébergeurs), à la valorisation de l'offre culturelle et patrimoniale accessible (communication touristique).
- **Les ESI d'intérêt départemental (structurants)** : cette appellation désigne des sites ayant une vocation sociale : publics gardois, scolaires, publics en situation de handicap, publics défavorisés... Ils constituent des « spots d'aventure » à la journée pour des primo publics gardois.
- **Les ESI d'intérêt local** : il s'agit de tous les autres sites ne relevant pas d'un intérêt départemental. Les ESI suivants, notamment, relèvent de cette catégorie :
 - Sites d'escalade (sites écoles par ex.),
 - Cavités spéléologiques (cavités isolées présentant un intérêt particulier),
 - Lieux de pratique de canoë-kayak (rivières naviguées par les clubs saisonnièrement, sans offre de location),
 - Sites de Course d'Orientation (ESO à destination des publics scolaires par exemple, découverte patrimoniale à travers des parcours d'interprétation à destination du public touristique),
 - Équitation (autour des centres équestres),

4. Orientations stratégiques

Afin de satisfaire aux 3 registres d'ambitions et de répondre aux 7 catégories d'enjeux, 6 axes stratégiques ont été identifiés.

Le premier niveau concerne la poursuite de l'action structurante et ses logiques d'aménagement engagée avec les adaptations contextuelles. Le second niveau concerne les actions de sensibilisation. Le troisième niveau concerne la dimension fonctionnement et animation du réseau sans laquelle les premières options ne peuvent être pérennes. Le quatrième niveau concerne le point spécifique de l'accessibilité pour tous, parmi les compétences premières du Département. Le cinquième niveau met en lumière les synergies inter champs. Le sixième niveau, enfin, traite spécifiquement des aspects promotionnels.

AXE 1 : Capitalisation des acquis et actions de structuration des APN engagées depuis 20 ans

- Asseoir la structuration des ESI
- Pérenniser les lieux de pratiques en poursuivant la garantie d'entretien des sites
- Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre des ESI
- Utiliser pour la promotion le numérique

AXE 2 : Valorisation et la maîtrise des APN à travers la sensibilisation à la biodiversité et aux ressources naturelles

- Valoriser les APN comme facteur de découverte des patrimoines et des cultures en support au développement des territoires et partager une approche du sport durable
- Accentuer l'effort sur la médiation nécessaire à la maîtrise des usages et développement des pratiques, de la fréquentation, au respect de l'environnement, à la résolution de conflits et à l'amélioration de la sécurité des pratiquants

AXE 3 : Animation du réseau d'acteurs des forces vives

- Dynamiser le mouvement sportif, cheville ouvrière du dispositif « Sport encadré »
- Développer une approche partagée des sports de nature par l'ensemble des acteurs
- Créer des pôles d'animation inter EPCI

AXE 4 : Réduction des inégalités d'accès à la pratique des APN

- Développer les pratiques auprès des publics les plus éloignés des APN
- Favoriser l'accès aux sites de pratiques APN pour tous et pour tous les gardois

AXE 5 : Valorisation d'actions interdisciplinaires et transversales territorialement

- Articuler le schéma APN avec l'ensemble des politiques internes (Sport, Tourisme, Environnement)
- Articuler le schéma APN avec l'ensemble des politiques externes (Supra et infra départementales)

AXE 6 : Promotion des APN à travers des outils innovants et une meilleure connaissance des pratiques et des pratiquants

- Définir une stratégie de communication en cohérence avec le schéma de développement touristique
- Mettre en place les outils
- Mettre à jour les données « offre » et « demande »
- Développer la connaissance sur les sports de nature et la fréquentation des ESI

5. Objectifs opérationnels par axe

Le plan d'action opérationnel décline 26 fiches actions détaillées ci-dessous.

AXE 1 : Capitalisation des acquis et actions de structuration des APN engagées depuis 20 ans

- Établir les principes d'aménagement des différents niveaux de structuration du SDC APN. (Cf. Fiche Action N°1.1)
- Poursuivre la structuration et utiliser les pôles nature départementaux dont Espace Gard Découverte comme têtes de réseau (Mont Aigoual, Mont Lozère, Gorges de la Cèze, Gorges du Gardon, Camargue-Littoral). (Cf. Fiche Action 1.2)
- Associer les acteurs « itinérance » dans la réflexion (en lien avec le schéma départemental du tourisme, des loisirs et attractivité du Gard). (Cf. Fiche Action 1.3)
- Poursuivre le maillage territorial des RLESI, au-delà de la multi activité sur sentiers. (Cf. Fiche Action 1.4)
- Poursuivre le développement de l'outil SIG (prolongements, plans de secours, croisement des périmètres de pratique avec les enjeux environnementaux) ; Généralisation d'un SIG commun avec les EPCI ; Plateforme Ingénierie de projets. (Cf. Fiche Action 1.5)
- Favoriser la mise en place de plans de gestion mutualisés à l'échelle des EPCI (profil et gestion de baignade). (Cf. Fiche Action 1.6)

AXE 2 : Valorisation et maîtrise des APN

- Valoriser les ENSD comme des espaces privilégiés de découverte et sensibilisation (animations, aménagements) / Éducation à l'environnement par les APN en s'appuyant sur les centres sportifs existants dont EGD et les associations (Escapades Nature). (Cf. Fiche Action N° 2.1)
- Accompagner les gestionnaires d'espaces protégés (syndicats mixtes de l'environnement) pour favoriser l'intégration durable des APN. (Cf. Fiche Action N° 2.1)
- Compléter les contenus de formation initiale (CNFPT, CREPS, Le Merlet, la MNE, Association des Maires du Gard...) et travailler sur les cibles en privilégiant les publics non sensibilisés. (Cf. Fiche Action N° 2.2)
- Développer les passerelles inter-formations dans les différents champs (sport, tourisme, culture, environnement) notamment en faisant remonter les besoins au niveau de l'appel à projets régional sport, environnement, escapades nature... (Cf. Fiche Action N° 2.2)
- Renforcer les chartes de bonnes pratiques. (Cf. Fiche Action N° 2.3)
- Favoriser et entretenir le réseau des référents APN rattachés aux EPCI. (Cf. Fiche Action N° 2.4)
- Conforter le rôle d'animation et de médiation de la CDESI. (Cf. Fiche Action N° 2.4)
- Réguler les flux en tension sur les activités nautiques en créant des sites structurants ; Intégrer des dispositifs de sensibilisation sur des applications mobiles dédiées aux pratiques (géolocalisation des zones de quiétude). (Cf. Fiche Action N° 2.5)

AXE 3 : Animation du réseau

- Poursuivre le développement de la labellisation des évènements avec une révision qualitative du label GPN sur des temps forts et en valorisant les Pôles Nature. (Cf. Fiche Action N° 3.1)
- Créer un guichet d'instruction unique environnemental auprès des organisateurs et pérenniser son animation. (Cf. Fiche Action N° 3.2)
- Pérenniser l'animation environnementale auprès des organisateurs et comités sportifs ; Mobiliser les acteurs avec le support des 5 pôles nature. (Cf. Fiche Action N° 3.3)
- Maintenir l'ingénierie départementale mutualisée ; Étendre la mobilisation aux acteurs de la promotion à travers Gard Tourisme, en articulation avec les autres schémas existants (Tourisme, Sport, Route...). (Cf. Fiche Action N° 3.4).

AXE 4 : Réduction des inégalités d'accès

- Développer les programmes de sensibilisation / Favoriser le lien avec la Politique de la ville en s'appuyant notamment sur EGD. (Cf. Fiche Action 4.1)
- Associer les partenaires sociaux en lien avec les opérateurs des sports de nature (fédérations sportives dont pêche). (Cf. Fiche Action 4.1)
- Identifier et faire connaître les axes de contribution du Département aux acteurs (Ex : appel à projets « Escapades Nature »). (Cf. Fiche Action 4.1)
- Favoriser la mixité des pratiques et des publics dont les personnes en situation de handicap. (Cf. Fiche Action 4.2)
- Développer les lieux de pratique de proximité et travailler à un maillage du territoire à partir de sites permettant l'accès à tous les publics. (Cf. Fiche Action 4.2)

AXE 5 : Valorisation d'actions interdisciplinaires et transversales

- Intégrer une offre maîtrisée et harmonisée de balisage spécifique de terrain, sur les pôles structurants, pour les activités rapides, en relation avec les comités départementaux sur les bases du premier principe de la complémentarité d'une offre digitalisée. (Cf. Fiche Action 5.1)
- Prendre en compte les sites départementaux et Pôles Nature dans le Schéma départemental de Signalisation Touristique Routière (SSTR) et veiller aux complémentarités avec les signalétiques locales. (Cf. Fiche Action 5.2)
- Articuler le maillage des itinéraires et sites avec le réseau départemental d'itinéraires cyclables (SDAC) permettant des déplacements quotidiens sécurisés et des continuités d'itinéraire. (Cf. Fiche Action 5.3)
- Renforcer les capacités d'animation et développer les éléments de communication ad-hoc, afin de pouvoir traiter les secteurs frontaliers et les actions supra départementales avec les référents APN-EPCI territoriaux en vue d'aboutir à une feuille de route permettant de tendre vers une harmonisation et / ou une information plus claire pour l'utilisateur. (Cf. Fiche Action 5.4)

AXE 6 : Promotion des APN / Observation

- Valoriser les grandes itinérances, les Pôles Nature Départementaux. (Cf. Fiche Action 6.1)
- Mettre en scène avec Gard Tourisme les RLESI (visée patrimoniale, sites remarquables du goût oenotourisme, artistique et / ou culturelle, événements sports et loisirs de nature) en lien avec les territoires, les Offices du Tourisme et les acteurs du tourisme. (Cf. Fiche Action 6.2)
- Développer le tourisme sportif en lien avec les acteurs concernés (dont Événementiel Nature Découverte - Méjannes-le-Clap). (Cf. Fiche Action 6.3)
- Créer une page dédiée / un hub. (Cf. Fiche Action 6.4)
- Mutualiser et développer des outils d'observation en vue de servir un objectif social / socio-sportif, économique (prospective) et environnemental. (Cf. Fiche Action 6.5)

Récapitulatif des actions

Fiche Action N° 1.1 : Catégoriser les sites en fonction des enjeux et formaliser les besoins d'aménagements
Fiche Action N° 1.2 : Utiliser les Pôles Nature Départementaux comme tête de réseau
Fiche Action N° 1.3 : Favoriser la qualité des itinéraires de Grande Randonnée / Accompagner la structuration des itinérances me têtes de réseau
Fiche Action N° 1.4 : Poursuivre le maillage territorial des RLESI au-delà de la multi-activité sur sentiers
Fiche Action N° 1.5 : Poursuivre le développement de l'outil SIG et travailler à sa mise en commun avec les EPCI
Fiche Action N° 1.6 : Favoriser la mise en place de plans de gestion de la baignade, mutualisés à l'échelle des EPCI (profil et gestion baignade)
Fiche Action N° 2.1 : Développer des programmes / des supports de sensibilisation à destination des usagers - pratiquants / Éduquer à l'environnement par les APN en s'appuyant sur les centres sportifs existants
Fiche Action N° 2.2 : Formation des acteurs de l'offre
Fiche Action N° 2.3 : Renforcer les chartes de bonnes pratiques
Fiche Action N° 2.4 : Conforter le rôle d'animation et de médiation de la CDESI / Animer le réseau des référents APN - EPCI
Fiche Action N° 2.5 : Réguler les trafics en Intégrant la logique de report d'activité
Fiche Action N° 3.1 : Poursuivre le développement de la labellisation des évènements avec une révision qualitative du label GPN
Fiche Action N° 3.2 : Créer un guichet unique d'instruction dématérialisé
Fiche Action N° 3.3 : Assurer la continuité d'un appui technique départemental
Fiche Action N° 3.4 : Poursuivre l'instruction des dossiers & Développer une ingénierie mutualisée à l'attention des porteurs de projet
Fiche Action N° 4.1 : Développer les programmes de sensibilisation en relation avec les acteurs sociaux
Fiche Action N° 4.2 : Développer les lieux de pratique accessibles et à proximité des centres urbains
Fiche Action N° 5.1 : Harmonisation des balisages APN
Fiche Action N° 5.2 : Traitement de la signalétique routière et des territoires en lien avec les APN
Fiche Action N° 5.3 : Développer les liens entre les sites APN et les vélo routes / voies vertes
Fiche Action N° 5.4 : Faciliter l'usage des sentiers aux frontières départementales
Fiche Action N° 6.1 : Valoriser les grandes itinérances et les pôles départementaux
Fiche Action N° 6.2 : Mettre en scène les RLESI dans une visée patrimoniale, artistique ou culturelle
Fiche Action N° 6.3 : Développement du tourisme sportif (dont événementiel APN Méjannes)
Fiche Action N° 6.4 : Créer un hub dédié
Fiche Action N° 6.5 : Mutualiser les moyens vers un observatoire des APN

1. Les clefs de réussite du schéma

Afin que le schéma de cohérence puisse être un succès, il convient qu'il soit approprié par les acteurs à tous les niveaux. Ainsi devra-t-il être partagé à tous les échelons publics, en relation avec les acteurs privés, associatifs et les gestionnaires des espaces protégés.

Le deuxième point de vigilance concerne l'animation du réseau et par conséquent les affectations en termes de fonctionnement. Elles devront être récurrentes et suffisamment proportionnées.

Troisième registre d'importance, les éléments d'évaluation sont indispensables afin de faire évoluer le schéma dans le temps et procéder aux ajustements nécessaires.

Le tableau ci-dessous synthétise ces points de vigilance, facteurs clefs de succès de la démarche.

Gouvernance
Implication des EPCI et gestionnaires
Budget investissement / fonctionnement
Animation locale
Partage et mutualisation des tâches
Cellule d'animation
Formation des personnels au long cours
Digitalisation
Évolution
Évaluation